



## **Formation des délégués**

Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire

2020

# PLAN DE PRÉSENTATION

1. Le cadre juridique;
2. La table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);
3. La planification forestière;
4. La certification forestière;
5. Mécanisme de consultation et d'harmonisation des usages forestiers;

# PLAN DE PRÉSENTATION

1. **Le cadre juridique;**
2. La table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);
3. La planification forestière;
4. La certification forestière;
5. Mécanisme de consultation et d'harmonisation des usages forestiers;

# 1. LE CADRE JURIDIQUE (TLGIRT)

## Origine de la table

Sa composition et son fonctionnement relève du Ministre ou le cas échéant des organismes compétents\*.

\*Organisme compétent dans la région: Conférence régionale des Préfets via une entente signée avec la MRC de Maria-Chapdelaine.

Le Ministre s'assure d'inviter les personnes ou les organismes concernés (voir liste).

Le Ministre peut inviter toutes personnes ou organismes non mentionnés à cette liste.

# 1. LE CADRE JURIDIQUE (TLGIRT)

## Origine de la table

C'est par les articles 55 et 55.1 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier que sont mises en place les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.

**55.** La table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire est mise en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages.

Sa composition et son fonctionnement, y compris les modes de règlement des différends, relèvent du ministre ou, le cas échéant, des organismes compétents visés à l'article 21.5 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (chapitre M-22.1). Le ministre ou l'organisme doit cependant s'assurer d'inviter à participer à la table les personnes ou les organismes concernés suivants ou leurs représentants:

- 1° les communautés autochtones, représentées par leur conseil de bande;
- 2° les municipalités régionales de comté et, le cas échéant, la communauté métropolitaine;
- 3° les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement;
- 4° les personnes ou les organismes gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée;
- 5° les personnes ou les organismes autorisés à organiser des activités, à fournir des services ou à exploiter un commerce dans une réserve faunique;
- 6° les titulaires de permis de pourvoirie;
- 7° les titulaires de permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;
- 7.1° les titulaires de permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois;
- 8° les locataires d'une terre à des fins agricoles;
- 9° les titulaires de permis de piégeage détenant un bail de droits exclusifs de piégeage;
- 10° les conseils régionaux de l'environnement.

Une liste des participants à la table doit, une fois sa composition établie, être transmise au ministre lorsque sa composition et son fonctionnement ne relèvent pas de lui. Le ministre peut alors inviter à la table toute personne ou tout organisme non mentionné à cette liste, s'il estime que sa présence est nécessaire pour assurer une gestion intégrée des ressources et du territoire.

# PLAN DE PRÉSENTATION

1. Le cadre juridique;
2. **La table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);**
3. La planification forestière;
4. La certification forestière;
5. Mécanisme de consultation et d'harmonisation des usages forestiers;

## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

Naissance des tables (Avril 2010)

### Mise en place des TLGIRT

- Remplacement des tables CSA existantes;
- L'ensemble des unités d'aménagement (UA) est couvert par une TLGIRT.

### Buts (article 55):

- Assurer la prise en compte des intérêts et préoccupations;
- Fixer des objectifs locaux;
- Convenir de mesures d'harmonisation des usages.

## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

### Mandats

1. Collaborer avec la direction de la gestion des forêts du MFFP en vue de l'élaboration des PAFI tactique et opérationnel;
2. Faire office de processus de participation du public dans le cadre de la norme d'aménagement forestier durable en place.

## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

### Responsabilités

- Identifier et regrouper les préoccupations en enjeux;
- Prioriser les enjeux pour réaliser ses mandats;
- Fixer des objectifs locaux d'aménagement durable;
- Convenir de mesures d'harmonisation des usages à l'échelle locale\*.

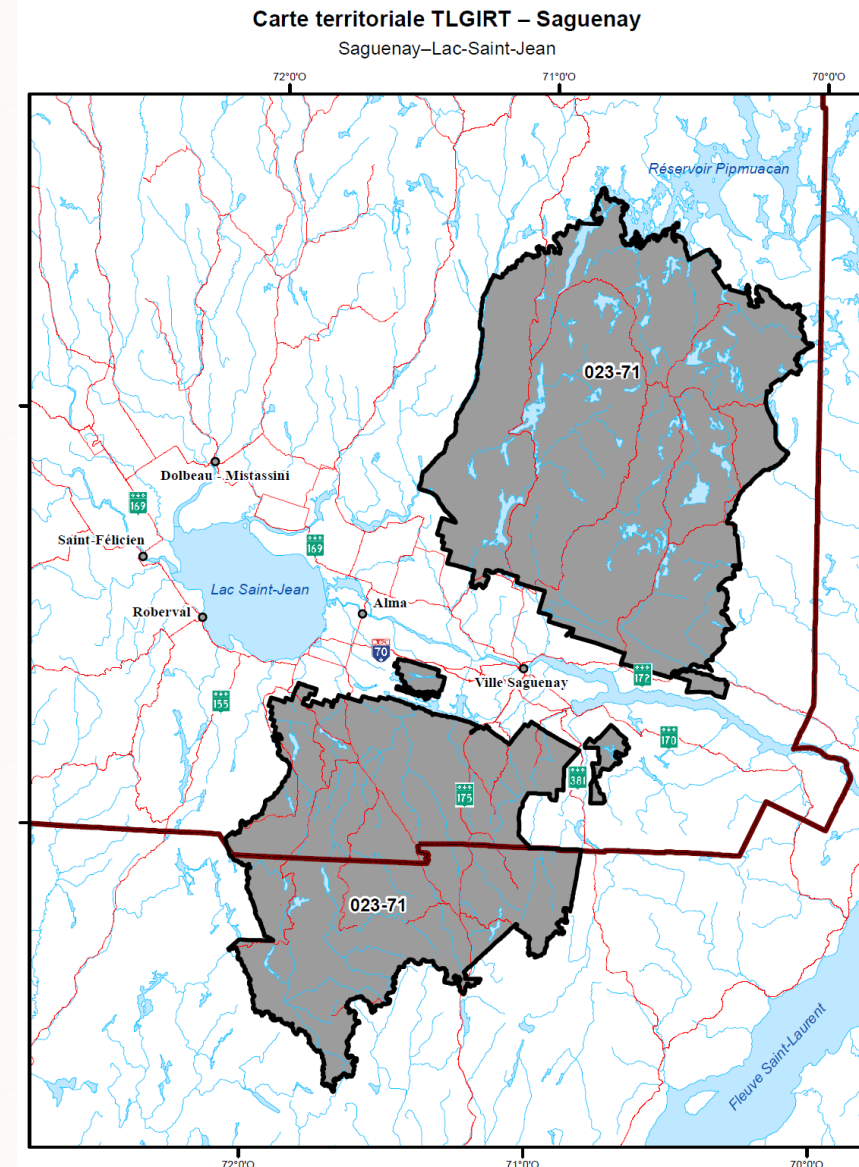
\*Locale = unité aménagement (UA) ou regroupement d'UA

## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

Territoire

TLGIRT Saguenay

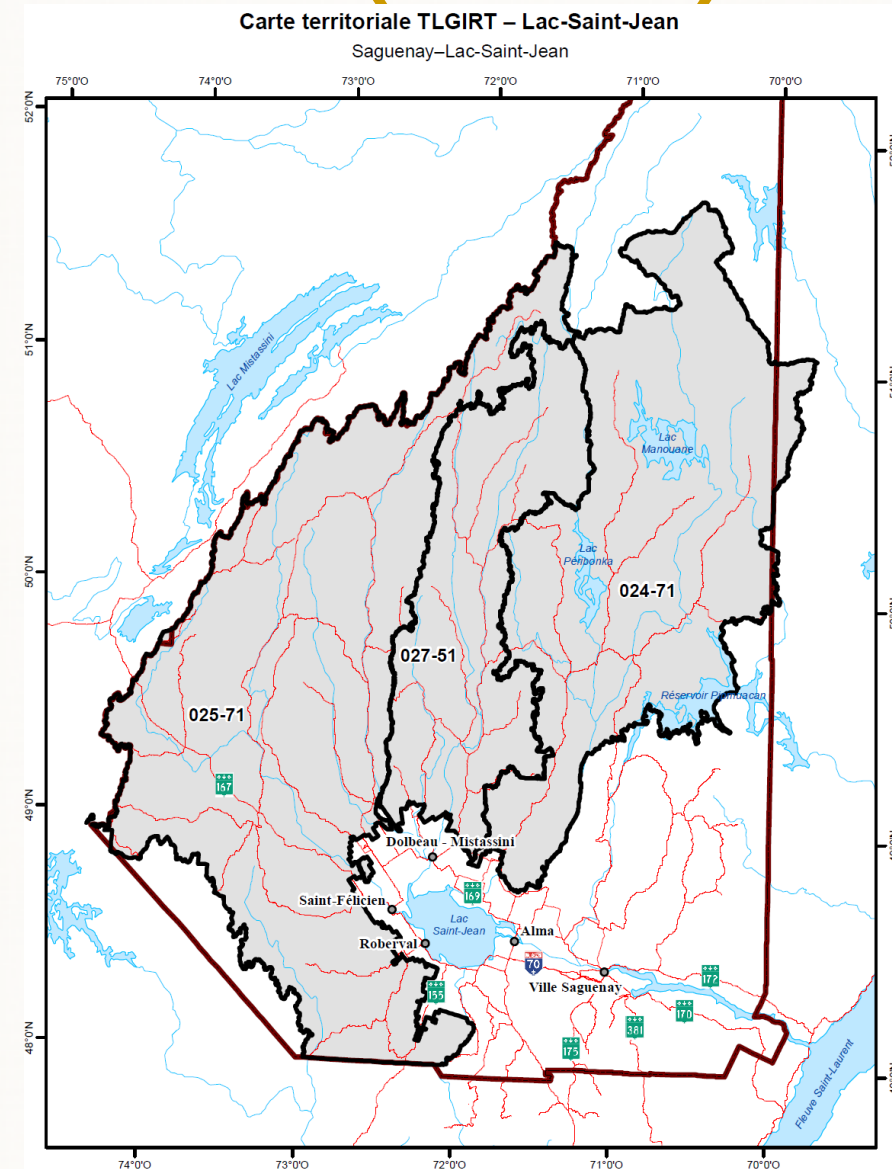
023-71



## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

Territoire

TLGIRT Lac Saint-Jean  
(024-71, 025-71 et 027-51)



## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

### Délégués

#### Rôle

- Représenter adéquatement et équitablement son groupe d'intérêt;
- Mandat de 2 ans.

#### Responsabilités

- Respecter le code d'éthique et le mandat de la TLGIRT
- Faire connaître les commentaires et préoccupations de son groupe d'intérêt.
- Participer activement au comité de travail;
- Responsable du transfert de l'information auprès des partenaires de son groupe d'intérêt qui en font la demande.
- Prendre connaissances des documents en préparation des rencontres;
- Contribuer à l'identification et à la révision des préoccupations et objectifs locaux;
- Peut nommer une personne substitut;
  - doit l'informer des travaux

## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

### Rôle du coordonnateur de l'organismes responsable - TLGIRT

- Assurer la coordination;
- Faire preuve d'indépendance, de neutralité et d'objectivité;
- Veiller au bon fonctionnement et à l'atteinte des mandats;
- Planifier et organiser:
  - l'assemblée des partenaires;
  - les rencontres du comité de travail;
  - les rencontres du comité local de coordination.
- S'assurer du respect des règles de fonctionnement et du code d'éthique;
- S'assurer du respect du processus de participation.

## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

### Rôle et responsabilités des représentants du ministère

- Les représentants ministériels agissent à titre de personnes ressources.
  - Le **planificateur** facilite l'intégration des enjeux soulevés par la table au sein des différents PAFI. Transmet l'information sujette à éclairer les travaux de la table.
  - Le **chef d'unité de gestion** représente la Direction de la gestion des forêts. Il fait figure d'autorité ministérielle auprès de la TLGIRT.

## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

### Quorum

**Le quorum est requis pour toute décision du comité de travail de la TLGIRT.**

#### Saguenay

- Le quorum est fixé à 50 % + 1 des sièges occupés et 60 % des groupes d'intérêt du comité de travail.

#### Lac-Saint-Jean

- Le quorum est fixé à 50 % + 1 des groupes d'intérêt du comité de travail.

## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

### Destitution et exclusion d'un délégué

- Participation du délégué aux rencontres (50%+1)
- Infraction au code d'éthique

Pour qu'un délégué soit exclu du comité de travail dans ces conditions, 2/3 des délégués présents doivent être en faveur de l'exclusion.

## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

### Prise de décision

- Les décisions sont prises sur la base du **consensus**, sauf lors de l'assemblée des partenaires où le vote s'applique.
- Les « personnes-ressources » ne font pas partie du consensus.
- Dans le cas d'un désaccord profond, un délégué peut demander que soit enclenché le processus de règlement des différends. (règle de fonctionnement 3.23)

## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

Instance décisionnelle pour la prise de décision

- Les travaux des tables contribuent à la planification et à la mise-en-oeuvre de l'aménagement forestier intégré.
- La TLGIRT propose un ensemble d'enjeux et des solutions sous forme de recommandations.
- La décision finale concernant les éléments qui seront pris en compte dans les PAFI relève toutefois du **Ministère**, conformément au Manuel de planification forestière.

Réf: Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire: son rôle et son apport dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré.

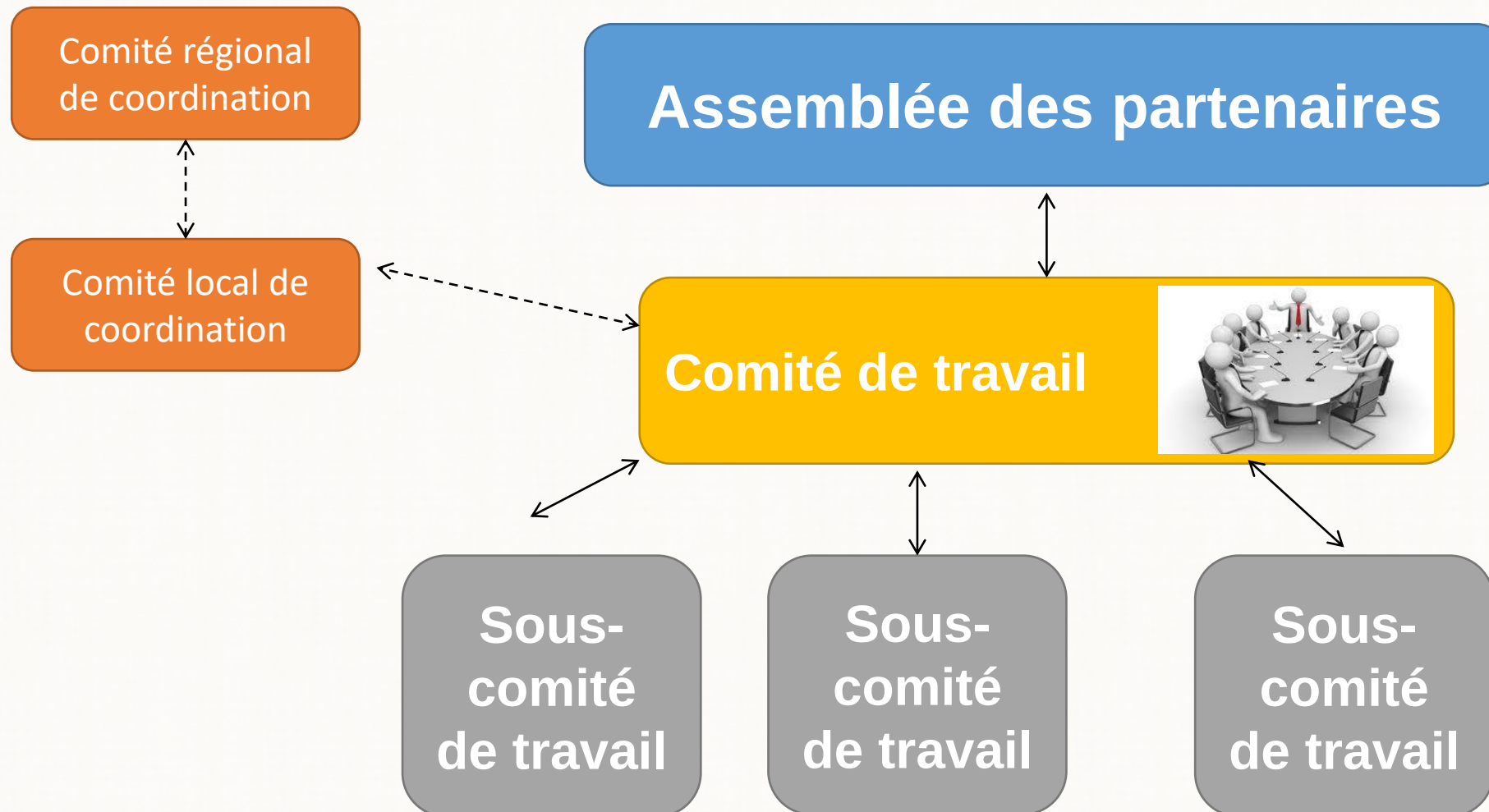
## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

Accès à la documentation

Les TLGIRT possèdent un portail électronique d'informations et un site internet hébergés à l'adresse suivante: [www.tlgirt-slsj.ca](http://www.tlgirt-slsj.ca)

## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

### Fonctionnement des tables



## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT) Fonctionnement des tables



- Le rôle du comité de travail:
- Identifier l'ensemble des **intérêts et préoccupations** environnementales et socio-économiques des partenaires du territoire.
  - Réalisé par l'organisme responsable de l'implantation des TLGIRT (CRE-02);
  - Sous forme de sondage auprès des partenaires.

**Résultat: 500 préoccupations**

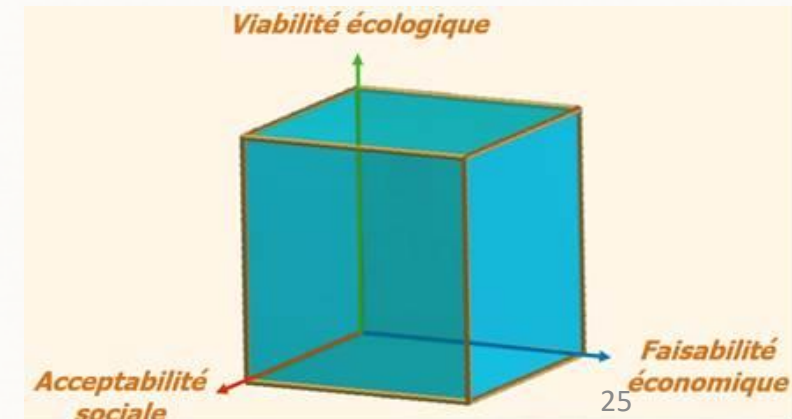
## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

### Fonctionnement des tables



500 préoccupations **environnementales** ou **socio-économiques**

- Aspects environnementaux significatifs identifiés dans le Système de gestion environnemental (SGE);
- Obligations légales et autres engagements organisationnels;
- Normes de certification en vigueur (ISO 14001 et SFI);
- Préoccupations des partenaires territoriaux.

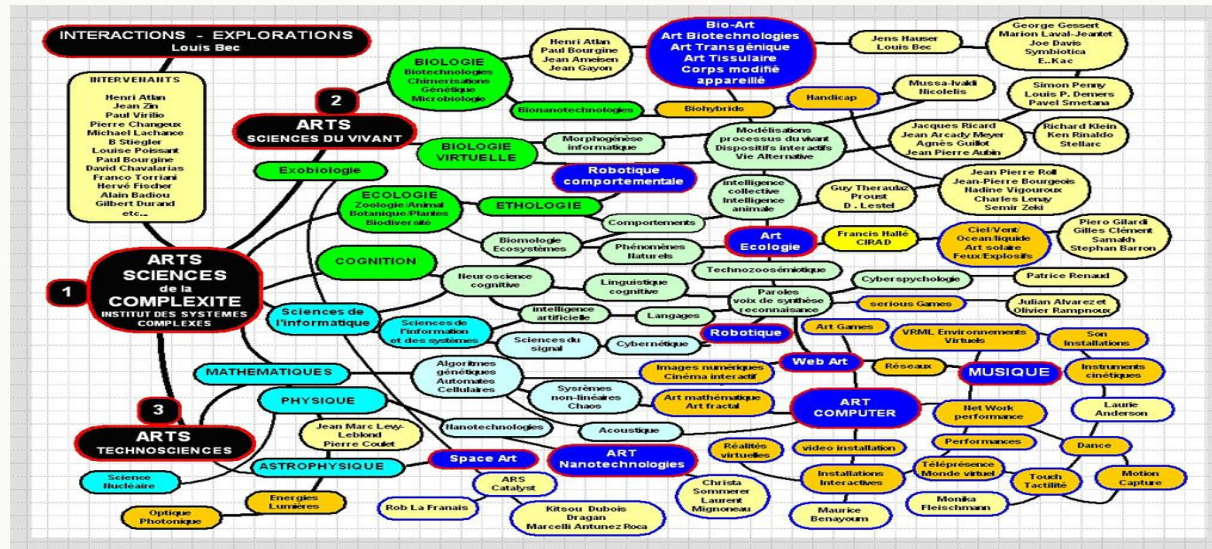


## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

# Fonctionnement des tables

## Regroupement des préoccupations

- Besoin de regrouper les préoccupations en enjeux (complexité, similitudes);
  - Sur la base des six (6) critères d'aménagement forestier durable.



# 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

## Fonctionnement des tables

## Regroupement des préoccupations

- Besoin de regrouper les préoccupations en enjeux (complexité, similitudes);
  - Sur la base des six (6) critères d'aménagement forestier durable.

| Critère 1<br>Diversité<br>biologique | Critère 2<br>État et productivité<br>des écosystèmes | Critère 3<br>Conservation<br>des sols et de l'eau | Critère 4<br>Apport aux grands<br>cycles écologiques | Critère 5<br>Avantages<br>socio-économiques | Critère 6<br>Valeurs et besoins<br>des populations |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------|
|--------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------|

## ➤ Tableau des préoccupations/enjeux/solutions

- Tableau R10\_R12

| Tableau synthèse des trente enjeux et principales préoccupations entérinés par les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire du Saguenay-Lac Saint-Jean (R10_R12) |      |                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Critère d'AFD                                                                                                                                                                              | #    | Enjeu TLGIRT                                                       | Description sommaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Principales préoccupations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Solutions<br>(Indicateurs de performance et/ou Moyens de maîtrise)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 1. Conservation de la diversité biologique                                                                                                                                                 | 1.01 | La diversité des écosystèmes à l'échelle du paysage                | La variété des communautés forestières et des écosystèmes, ainsi que la proportion et la répartition des types de couvert dans le paysage. Il s'agit d'un filre brut pour assurer la conservation de la diversité biologique.                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"><li>• L'enrichissement par les feuillus intolérants dans la sapinière à bouleau blanc;</li><li>• Régénération des forêts fermées d'épinettes noires au profit des milieux ouverts</li><li>• Répartition des types forestiers selon la forêt naturelle</li><li>• S'assurer que la superficie après récolte demeure fermée et qu'elle soit considérée du même type forestier qu'avant récolte.</li></ul>                                                                                                                                                       | FES 1.01A : Enfeuillement<br>FES 1.01C : Régénération EPN<br>Portrait par types forestiers du PAFIT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                                                            | 1.02 | Les stades de développement des peuplements à l'échelle du paysage | La répartition et les proportions des stades de développement à l'échelle du paysage.                                                                                                                                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Conversion des sapinières et peuplements mélangés en plantations d'épinettes noires et blanches</li><li>• Raréfaction des attributs de composition de la sapinière à bouleau jaune (SAG)</li><li>• Maintien de forêts mélangées pour l'habitat de l'orignal (SEPAQ)</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                          | Portrait par types forestiers du PAFIT<br>MHG - Ambiance Chasse original                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                                                                                                                                            | 1.03 | La structure des peuplements (horizontale et verticale)            | La structure interne des peuplements ainsi que la répartition et la proportion de structures résiduelles à l'échelle du peuplement.                                                                                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser les différents stades de développement (régénération, jeune, mature, vieux) des peuplements notamment des vieilles forêts en s'inspirant de la forêt naturelle</li><li>• Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération</li><li>• Maintenir sur place des structures résiduelles en quantité et en répartition suffisante pour qu'elles puissent remplir leurs fonctions écologiques</li><li>• Raréfaction du bois mort dans les forêts aménagées consécutive au bris de la continuité forestière</li></ul> | FES 1.02A : Structure d'âge (régénération, vieilles forêts)<br>FES 1.02A : Structure interne complexe (CP)<br>FES 1.03A : Structure interne complexe (CP)<br>FES 1.03B : Laga biologiques (CRV)<br>FES 1.03D : Perturbations naturelles (régénération des feu)<br>FES 1.03E : Bois mort<br>FES 5.06B : Martre (LSJ seulement)                                                                                                                                                                                       |
|                                                                                                                                                                                            | 1.04 | La diversité des espèces                                           | La diversité des espèces fauniques et floristiques. S'insère dans la notion de filre fin pour assurer la conservation de la diversité biologique en adressant les besoins d'habitat pour les espèces fauniques, notamment celles menacées et vulnérables, ainsi que les problématiques de raréfaction d'espèces floristiques en particulier. | <ul style="list-style-type: none"><li>• Homogénéité des structures de seconde venue</li><li>• Effets de l'éclaircie précommerciale sur la qualité de l'habitat de la petite faune</li><li>• Maintenir la qualité de l'habitat de la petite faune</li><li>• Minimiser les effets de l'éclaircie précommerciale sur la qualité de l'habitat de la petite faune</li><li>• Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier</li><li>• Identifier et prendre en compte les habitats des EMVS lors des activités d'aménagement forestier</li></ul>                             | FES 1.03C : Peuplements de seconde venue (EPC) (en révision)<br>MHG - Petit gibier - chemin TFS<br>FES 1.03C : Peuplements de seconde venue (EPC) (en révision)<br>MHG - Petit gibier - chemin TFS<br>Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier<br>FES 1.04A : EMVS<br>FES 1.04B : Caribou<br>Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier et modalités de gestion - région 02<br>Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier |

# Tableau synthèse des trente enjeux entérinés par les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (R10-R12)

Tableau synthèse des trente enjeux et principales préoccupations entérinés par les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire du Saguenay–Lac Saint-Jean (R10\_R12)

| Critère d'AFD                              | #    | Enjeu TLGIRT                                                       | Description sommaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Principales préoccupations                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Solutions<br>(Indicateurs de performance et/ou Moyens de maîtrise)                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------|------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Conservation de la diversité biologique | 1.01 | La diversité des écosystèmes à l'échelle du paysage                | La variété des communautés forestières et des écosystèmes, ainsi que la proportion et la répartition des types de couvert dans le paysage. Il s'agit d'un filtre brut pour assurer la conservation de la diversité biologique.                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'envahissement par les feuillus intolérants dans la sapinière à bouleau blanc:</li> <li>Régression des forêts fermées d'épinettes noire au profit des milieux ouverts</li> <li>Répartition des types forestiers selon la forêt naturelle</li> </ul>                          | FES 1.01A : Enfeuillage<br>FES 1.01C : Régression EPN<br>Portrait par types forestiers du PAFIT                                                                                                                                                                                                                   |
|                                            |      |                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que la superficie après récolte demeure fermée et qu'elle soit considérée du même type forestier qu'avant récolte.</li> </ul>                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                            | 1.02 | Les stades de développement des peuplements à l'échelle du paysage | La répartition et les proportions des stades de développement à l'échelle du paysage.                                                                                                                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Conversion des sapinières et peuplements mélangés en plantations d'épinettes noires et blanches</li> <li>Raréfaction des attributs de composition de la sapinière à bouleau jaune (SAG)</li> <li>Maintien de forêts mélangées pour l'habitat de l'original (SEPAQ)</li> </ul> | Portrait par types forestiers du PAFIT<br><br>MHG : Ambiance Chasse original                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                            |      |                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les différents stades de développement (régénération, jeune, mature, vieux) des peuplements notamment des vieilles forêts en s'inspirant de la forêt naturelle</li> <li>Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération</li> </ul>  | FES 1.02A : Structure d'âge (régénération, vieilles forêts)<br>FES 1.03A : Structure interne complexe (CP)                                                                                                                                                                                                        |
|                                            | 1.03 | La structure des peuplements (horizontale et verticale)            | La structure interne des peuplements ainsi que la répartition et la proportion de structures résiduelles à l'échelle du peuplement.                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir sur place des structures résiduelles en quantité et en répartition suffisante pour qu'elles puissent remplir leurs fonctions écologiques</li> <li>Raréfaction du bois mort dans les forêts aménagées consécutive au bris de la continuité forestière</li> </ul>     | FES 1.03A : Structure interne complexe (CP)<br>FES 1.03B : Legs biologiques (CRV)<br>FES 1.03D : Perturbations naturelles (récupération des feux)<br>FES 1.03E : Bois mort<br>FES 5.06B : Martre (LSJ seulement)                                                                                                  |
|                                            |      |                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Homogénéité des structures de secondes venues : effets de l'éclaircie précommerciale sur la qualité de l'habitat de la petite faune</li> </ul>                                                                                                                                | FES 1.03C : Peuplements de seconde venue (EPC) (en révision)<br>MHG : Petit gibier - chemin TFS                                                                                                                                                                                                                   |
|                                            | 1.04 | La diversité des espèces                                           | La diversité des espèces fauniques et floristiques. S'insère dans la notion de filtre fin pour assurer la conservation de la diversité biologique en adressant les besoins d'habitat pour les espèces fauniques, notamment celles menacées et vulnérables, ainsi que les problématiques de raréfaction d'espèces floristiques en particulier. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir la qualité de l'habitat de la petite faune</li> <li>Minimiser les effets de l'éclaircie précommerciale sur la qualité de l'habitat de la petite faune</li> </ul>                                                                                                    | FES 1.03C : Peuplements de seconde venue (EPC) (en révision)<br>MHG : Petit gibier - chemin TFS                                                                                                                                                                                                                   |
|                                            |      |                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier</li> <li>Identifier et prendre en compte les habitats des EMVS lors des activités d'aménagement forestier</li> </ul>                                                                                   | Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier<br><br>FES 1.04A : EMVS<br>FES 1.04B : Caribou<br>Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier et modalités de gestion – région 02<br>Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier |

**30 enjeux**

**≈ 150 grandes  
préoccupations**

**≈ 100 solutions  
(moyen de maîtrise)**

Tableau synthèse des trente enjeux entérinés par les tables locales de gestion  
intégrée des ressources et du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (R10-R12)

**Exemple**

| Enjeu                                                      | Principales préoccupations                                                                                                                                                                                                        | (indicateurs de performance et/ou moyens de maîtrise)                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.01 : La diversité des écosystèmes à l'échelle du paysage | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfeuillement</li> <li>- Régression pessière noire</li> <li>- Répartition des types forestiers selon la forêt naturelle.</li> </ul>                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- FES 1.01A : Enfeuillement</li> <li>- FES 1.01C : Régression EPN</li> <li>- Portrait par types forestiers</li> </ul> |
|                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que la superficie après récolte demeure fermée et qu'elle soit considérée du même type forestier qu'avant récolte.</li> </ul>                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi forestier (composition, stocking, croissance,...)</li> </ul>                                                  |
|                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conversion des sapinières et peuplements mélangés en plantations d'épinettes noires et blanches;</li> <li>- Maintien de forêts mélangées pour l'habitat de l'orignal (SEPAQ).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Portrait par types forestiers du PAFIT</li> <li>- MHG : Ambiance Chasse orignal</li> </ul>                          |

En fonction des préoccupations identifiées (vérifiées ou appréhendées), on vérifie la présence d'un enjeu. Si l'enjeu est confirmé, on documente les moyens de maîtrise existants et si ceux-ci sont insuffisants, on met en œuvre des nouvelles solutions

## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

### Fonctionnement des tables

### Priorisation des enjeux pour les travaux des TLGIRT

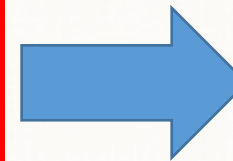
## Les outils de planification

➤ Tableau des préoccupations/enjeux/solutions

■ Tableau R10\_R12

➤ Tableau de plan de travail (excel)

| Tableau synthèse des trente enjeux et principales préoccupations entérinés par les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire du Saguenay-Lac Saint-Jean (R10_R12) |      |                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Critère d'AFD                                                                                                                                                                              | #    | Enjeu TLGIRT                                                       | Description sommaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Principales préoccupations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Solutions<br>(Indicateurs de performance et/ou Moyens de maîtrise)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 1. Conservation de la diversité biologique                                                                                                                                                 | 1.01 | La diversité des écosystèmes à l'échelle du paysage                | La variété des communautés forestières et des écosystèmes, ainsi que la proportion et la répartition des types de couvert dans le paysage. Il s'agit d'un filtre brut pour assurer la conservation de la diversité biologique.                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"><li>L'envahissement par les feuillus intolérants dans la sapinière à bouleau blanc;</li><li>Régression des forêts fermées d'épinettes noires au profit des milieux ouverts</li><li>Répartition des types forestiers selon la forêt naturelle</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | FES 1.01A : Enfeuillement<br>FES 1.01C : Régression EPN<br>Portrait par types forestiers du PAFIT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                                                                                                                                                            | 1.02 | Les stades de développement des peuplements à l'échelle du paysage | La répartition et les proportions des stades de développement à l'échelle du paysage.                                                                                                                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"><li>S'assurer que la superficie après récolte demeure fermée et qu'elle soit considérée du même type forestier qu'avant récolte.</li><li>Conversion des sapinières et peuplements mélangés en plantations d'épinettes noires et blanches</li><li>Ranifaction des attributs de composition de la sapinière à bouleau jaune (SAG)</li><li>Maintien de forêts mélangées pour l'habitat de l'original (SEPAO)</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                         | Portrait par types forestiers du PAFIT<br>MHG : Ambiance Chasse original                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                                                                                                                                                                            | 1.03 | La structure des peuplements (horizontale et verticale)            | La structure interne des peuplements ainsi que la répartition et la proportion de structures résiduelles à l'échelle du peuplement.                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"><li>Favoriser les différents stades de développement (régénération, jeune, mature, vieux) des peuplements notamment des vieilles forêts en s'inspirant de la forêt naturelle</li><li>Ranifaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | FES 1.02A : Structure d'âge (régénération, vieilles forêts)<br>FES 1.03A : Structure interne complexe (CP)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                            | 1.04 | La diversité des espèces                                           | La diversité des espèces fauniques et floristiques. S'insère dans la notion de filtre fin pour assurer la conservation de la diversité biologique en adressant les besoins d'habitat pour les espèces fauniques, notamment celles menacées et vulnérables, ainsi que les problématiques de ranifaction d'espèces floristiques en particulier. | <ul style="list-style-type: none"><li>Maintenir sur place des structures résiduelles en quantité et en répartition suffisante pour qu'elles puissent remplir leurs fonctions écologiques</li><li>Ranifaction du bois mort dans les forêts aménagées consécutive au bris de la continuité forestière</li><li>Homogénéité des structures de seconde venue : effets de l'éclaircie précommerciale sur la qualité de l'habitat de la petite faune</li><li>Maintenir la qualité de l'habitat de la petite faune</li><li>Minimiser les effets de l'éclaircie précommerciale sur la qualité de l'habitat de la petite faune</li><li>Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier</li></ul> | FES 1.03A : Structure interne complexe (CP)<br>FES 1.03B : Legs biologiques (CRV)<br>FES 1.03D : Perturbations naturelles (récupération des feux)<br>FES 1.03E : Bois mort<br>FES 5.06B : Martre (LSJ seulement)<br>FES 1.03C : Peuplements de seconde venue (EPC) (en révision)<br>MHG : Petit gibier - chemin<br>FES 1.03C : Peuplements de seconde venue (EPC) (en révision)<br>MHG : Petit gibier - chemin<br>Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier<br>FES 1.04A : EMVS<br>FES 1.04B : Caribou<br>Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier et modalités de gestion - région 02<br>Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier |



| Bilan du travail 2017-2018<br>TLGIRT Saguenay                                                         | 5 Comité<br>Saguenay | Révision FES<br>MPPF | PAFIT 2018-2019 |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------|--------------|
| Priorités de travail                                                                                  | 2 nov. 2017          | 14 oct. 2017         | 6 nov. 2018     | 12 nov. 2018 |
| Administration: Règle de fonctionnement, bilan annuel...                                              | A                    | -                    | I               | -            |
| Bilan AFD et suivi de la stratégie du PAFIT                                                           | -                    | -                    | -               | D            |
| Préoccupations et enjeux R10/R12                                                                      | D                    | A                    | -               | I            |
| Identification opérationnelle, pré-conseils                                                           | -                    | -                    | I               | -            |
| Validation, Audit, bilan RDT                                                                          | D                    | -                    | -               | I            |
| Présentation d'un plan de travail                                                                     | -                    | APFIS/Nature C       | -               | Créneau      |
| Présentation des actions techniques (Outils de travail)                                               | -                    | -                    | -               | I            |
| Travaux des Aires d'habitat de la zone (AHZ)                                                          | -                    | -                    | -               | I            |
| Travaux des Travaux de suivi (TWS)                                                                    | -                    | -                    | -               | I            |
| Travaux R10: Indicateurs de développement (Indicateurs de développement)                              | -                    | -                    | -               | D            |
| Travaux R12: Indicateurs de développement (Indicateurs de développement)                              | -                    | -                    | -               | I            |
| 1.01A : Composition Sapinière (Enrichissement)                                                        | -                    | I                    | -               | -            |
| 1.01B : Structure interne complexe                                                                    | -                    | I                    | -               | -            |
| 1.01C : Peuplements de seconde venue                                                                  | -                    | -                    | -               | D            |
| 1.01D : Caribou Forestier                                                                             | -                    | I                    | -               | -            |
| 1.01E : Lutte contre les incendies                                                                    | -                    | I                    | -               | -            |
| 1.01F : Rappel des aires protégées                                                                    | D                    | D                    | -               | -            |
| 1.01G : Caribou, Forêt                                                                                | -                    | -                    | -               | I            |
| La stratégie interactive de planification dans un contexte d'aménagement écosystémique (Régénération) | D                    | I                    | I               | -            |
| Aires protégées et territoire d'habitat                                                               | D                    | D                    | -               | -            |
| Synthèse des consultations PAFIT et SPS                                                               | -                    | I                    | -               | -            |
| Qualité des consultations PAFIT                                                                       | -                    | -                    | -               | I            |
| Rapport d'intégration commerciale PAFIT                                                               | -                    | -                    | -               | I            |
| Rapport d'intégration commerciale SPS                                                                 | -                    | I                    | -               | -            |
| Processus d'intégration des préoccupations des usagers                                                | -                    | -                    | I               | -            |
| Engagements de différents                                                                             | -                    | I                    | -               | -            |
| Formation RADP                                                                                        | -                    | -                    | I               | -            |



## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

### Fonctionnement des tables

### Plan de travail des TLGIRT (5 rencontres + visite-terrain)



| Bilan du travail 2017-2018<br>TLGIRT Saguenay                                                      | 3-Comité<br>travail | Révision FES<br>MFFP |             | PAFIT 2018-2019  |                |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|-------------|------------------|----------------|-----------------|
| Priorités de travail                                                                               | 2 nov. 2017         | 14 déc.<br>2017      | 8 fév. 2018 | 12 avril<br>2018 | 24 mai<br>2017 | 14 juin<br>2018 |
| Administration: Règle de fonctionnement, bilan saison ...)                                         | A                   | -                    | I           | -                | I              | -               |
| Bilan AFD et Suivi de la stratégie du PAFIT                                                        | -                   | -                    | -           | D                | -              | -               |
| Préoccupations et enjeux R10/R12                                                                   | D                   | A                    | -           | -                | I              | -               |
| Planification opérationnelle - pré-consultation                                                    | -                   | -                    | I           | -                | -              | -               |
| Certification, Audit, bilan ADF...                                                                 | D                   | -                    | -           | I                | -              | -               |
| Présentation d'un partenaire                                                                       | -                   | APSLs, Nature Q      | -           | -                | Oréneau        | -               |
| Intégration des enjeux fauniques (Ombre de fontaine)                                               | -                   | -                    | -           | I                | D              | -               |
| Enjeu: eau: Aires équivalentes de coupe (ADC)                                                      | -                   | -                    | -           | I                | -              | -               |
| Enjeu: eau: Traverses de cours d'eau                                                               | -                   | -                    | -           | I                | -              | -               |
| Amorce M10 - Ambiance et hébergement (pourvois-SEPAG)                                              | -                   | -                    | -           | -                | D              | -               |
| Organisation spéciale dans la saison (2019)                                                        | -                   | -                    | -           | I                | -              | -               |
| 1.01A : Composition Sapinière (Enrichissement)                                                     |                     | I                    | -           | -                | -              | D               |
| 1.03A : Structure interne complexe                                                                 |                     | I                    | -           | -                | -              | D               |
| 1.03C : Peuplements de seconde venue                                                               |                     |                      | -           | -                | -              | D               |
| 1.04B : Caribou Forestier                                                                          |                     | I                    | -           | -                | -              | -               |
| 1.02B : Lièvres blancs                                                                             |                     |                      | I           | -                | I              | -               |
| 1.07B : Respect des aires protégées                                                                | D                   | D                    | -           | -                | -              | -               |
| 1.10ADC : Culture forestière                                                                       | -                   | -                    | -           | -                | I              | -               |
| La sylviculture intensive de plantations dans un contexte d'Aménagement écosystémique (Naturalité) | D                   | I                    | I           | -                | -              | -               |
| Aires protégées et territoire d'intérêt                                                            | D                   | D                    | -           | -                | -              | -               |
| Synthèse des consultations PAFIT et SPB                                                            |                     | I                    | -           | -                | -              | -               |
| Suivi exercice de consultation PAFIT-O                                                             |                     |                      |             |                  | I              |                 |
| Rapport d'intégration commentaire PAFIT                                                            |                     |                      |             |                  | I              |                 |
| Rapport d'intégration commentaire SPB                                                              |                     | I                    | -           | -                | -              | -               |
| Processus d'intégration des préoccupations des usagers                                             |                     |                      | I           | -                | -              | -               |
| Règlements de différends                                                                           |                     | I                    | -           | -                | -              | -               |
| Formation RADP                                                                                     |                     |                      | -           | I                | -              | -               |

### Volets:

#### Administratif:

- Règle de fonctionnement
- ...

#### Sous-comité de travail:

- Travaux en cours

#### Fiche Enjeu solution:

- En modification ou modifiée

#### Planification:

- Tactique et/ou opérationnelle

# 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

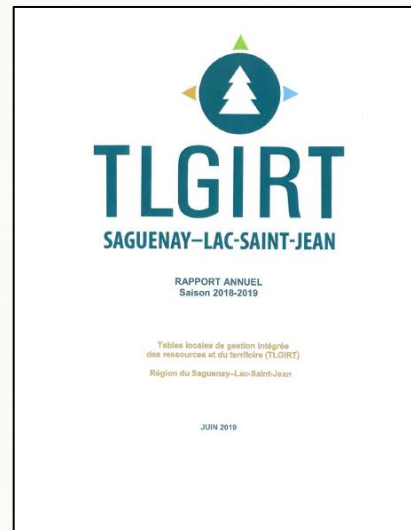
## Fonctionnement des TLGIRT

### Bilan et suivi du travail de la TLGIRT

#### Les outils de suivi

➤ Rapport annuel

➤ **FES 6.01A Satisfaction des partenaires**



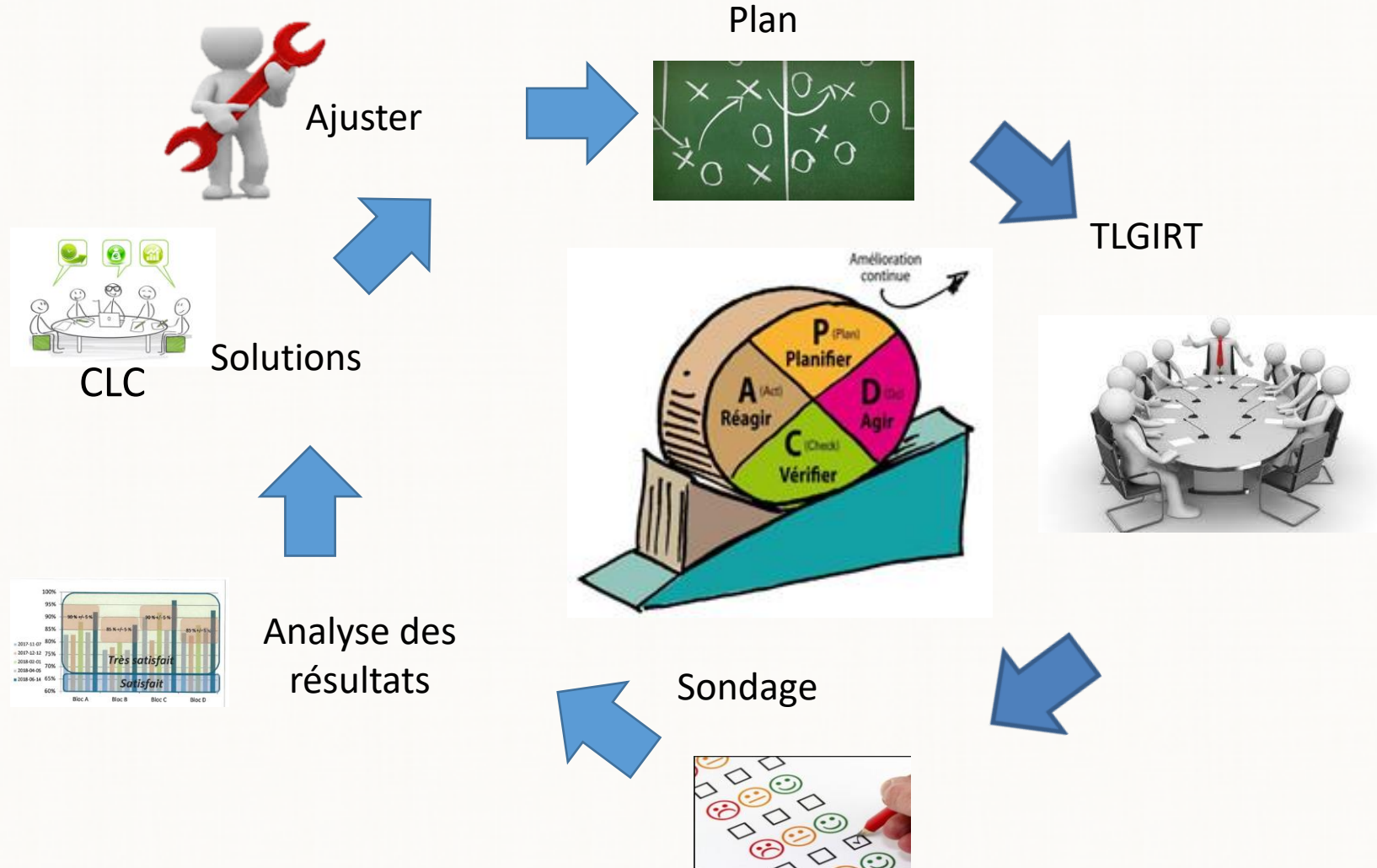
|                                   |                                                              |                                                 |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Projet de loi 100<br>Québec, 2016 | FICHE ENJEU SOLUTION SIMPLIFIÉE<br>SATISFACTION DES DÉLÉGUÉS | Date d'approbation<br>12 avril 2015             |
|                                   | TLGIRT                                                       | Thème de discussion<br>GSR                      |
|                                   | Rapports                                                     | Date de la dernière modification<br>10 mai 2014 |

| DÉTAIL DE L'ENJEU   |                                                                                                              |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enjeu 6.01A         | La participation des différents acteurs à la gestion intégrée des ressources et à l'harmonisation des usages |
| Objectif            | Assurer la satisfaction des participants dans les processus de participation et d'harmonisation              |
| Indicateur          | Taux de satisfaction annuel des délégués lors des comités de travail des TLGIRTs                             |
| Cible               | 80% pour la base des saisons 2016, 2016-2017 et 2018                                                         |
| Unité d'aménagement | 023-71                                                                                                       |

| DESCRPTIF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Description de l'enjeu</b></p> <p>Le ministre est responsable d'élaborer la planification forestière, en collaboration avec le table de gestion intégrée des ressources et du territoire. Cette table est mise en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier sur le territoire public. Les participants à la table identifient les principaux enjeux relatifs à leurs intérêts et à leurs préoccupations et recherchent des solutions pour que le Ministère les prenne en compte dans la planification forestière.</p> <p>Le document du MFFP « Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire » son rôle et son apport dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) présente le rôle et l'apport de la TLGIRT dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI).</p> <p>La planification forestière, composée des plans d'aménagement forestier intégrés tactiques et opérationnels, doit être élaborée de façon concertée avec les orientations gouvernementales stratégiques d'aménagement durable des forêts, plan d'affectation du territoire public, etc.). La TLGIRT assure un processus de concertation afin de formuler des recommandations à soumettre au ministre, dans le cadre de l'élaboration des PAFI. Ce processus réunit des personnes et organismes concernés, y compris le Ministère, pour chaque unité d'aménagement ou regroupement d'unités d'aménagement. Ce processus continue de concertation facilite la prise en compte par le Ministère des intérêts et des préoccupations des participants à la TLGIRT dès le début de la planification forestière et tout au long de celle-ci. La prise en compte des recommandations de la TLGIRT par le Ministère ne signifie pas qu'il les intègre systématiquement dans les PAFI.</p> <p>La TLGIRT propose au Ministère un ensemble d'enjeux définis à partir des intérêts et des préoccupations des participants à la table. La TLGIRT permet également de trouver des solutions afin de concilier des intérêts parfois divergents entre les participants. Les enjeux, comme les solutions, sont transmis au Ministère sous forme de recommandations. Le Ministère adopte des éléments qui sont retenus, en tout ou en partie, ou qui pourraient ne pas être intégrés dans la planification forestière. Le PAFI est ensuite retourné à la TLGIRT afin d'informer les participants des éléments intégrés et des décisions prises.</p> <p>La TLGIRT est un lieu d'échanges visant à prendre en compte des intérêts et des préoccupations des participants à l'échelle du territoire de la TLGIRT. Les acteurs qui ont des intérêts particuliers en regard de la planification forestière, mais qui ne concourent pas aux enjeux discutés à la TLGIRT, peuvent les faire valoir au Ministère par d'autres mécanismes. La consultation du public et des communautés autochtones constitue l'un de ces mécanismes.</p> |

## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

Fonctionnement des tables – Coordination – Satisfaction des délégués



À chaque comité de travail, le comité local de coordination vérifie la satisfaction, identifie et applique des solutions d'amélioration au fonctionnement.



## 2. LA TABLE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT)

Fonctionnement des TLGIRT - **Traitement des enjeux:**

### **Sous-comité de travail actifs (SCT)**

- FES économiques (Lac-Saint-Jean)

### **Enjeux priorités à documenter (Saguenay)**

- MHG: Ambiance site hébergement (SEPAQ-Pourvoirie)
- Paysage

### **Enjeux priorités à documenter (Lac St-Jean)**

- Résilience des forêts
- Rendement ligneux en quantité et en qualité

# PLAN DE PRÉSENTATION

1. Le cadre juridique;
2. La table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);
- 3. La planification forestière;**
4. La certification forestière;
5. Mécanisme de consultation et d'harmonisation des usages forestiers;

### 3. LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

#### Plans d'aménagement forestier intégré PAFI-T et PAFI-O

- Contexte;
- Les objectifs locaux d'aménagement;
- PAFI vs aménagement écosystémique;
- Calendrier PAFIT 2018-2023.

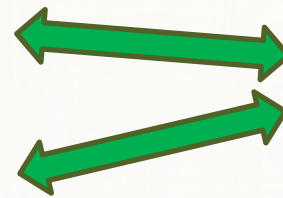
### 3. LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

#### Contexte

Avril 2013 : État responsable des plans d'aménagement forestier

- Orientations provinciales
- Orientations régionales
- Objectifs locaux

Lois, stratégies, règlements, ...



**TLGIRT**

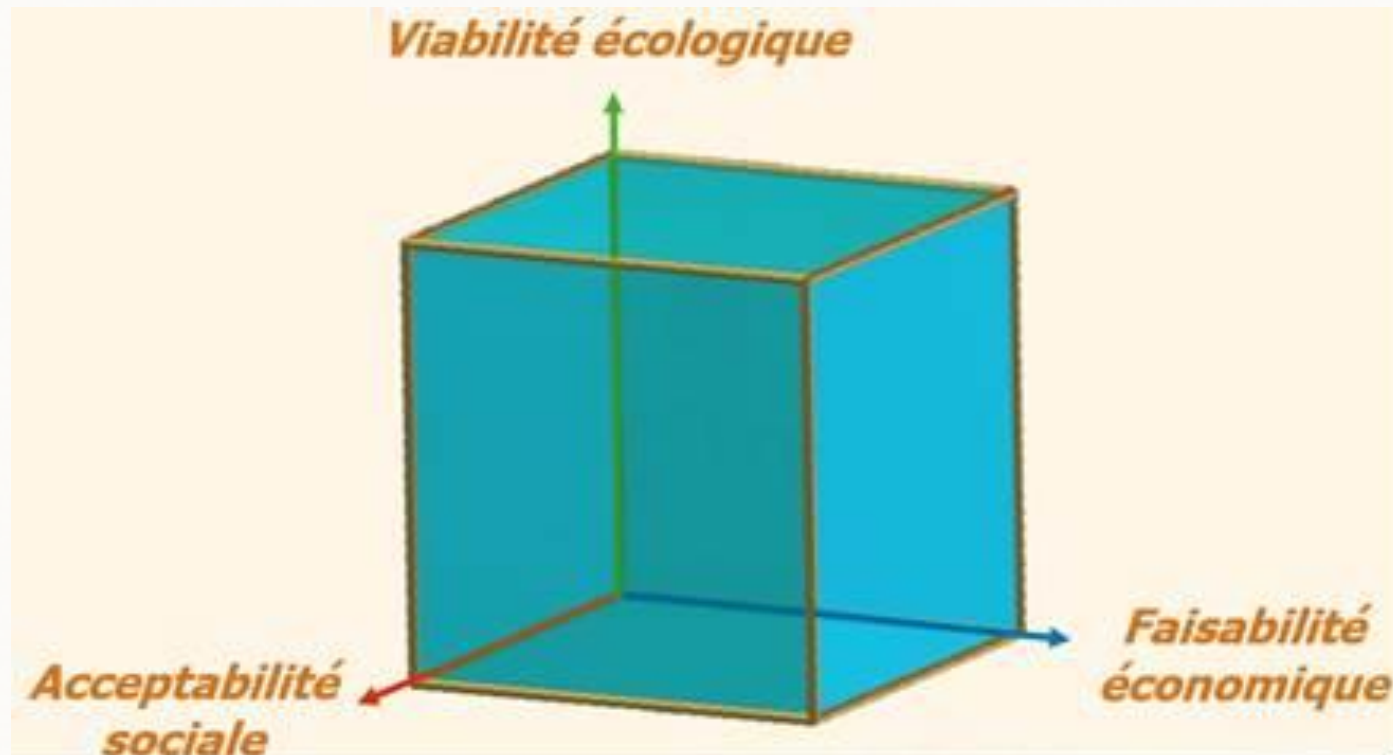


### 3. LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

#### Contexte

Élaborer une planification et une stratégie d'aménagement forestier en fonction des trois axes de développement durable;

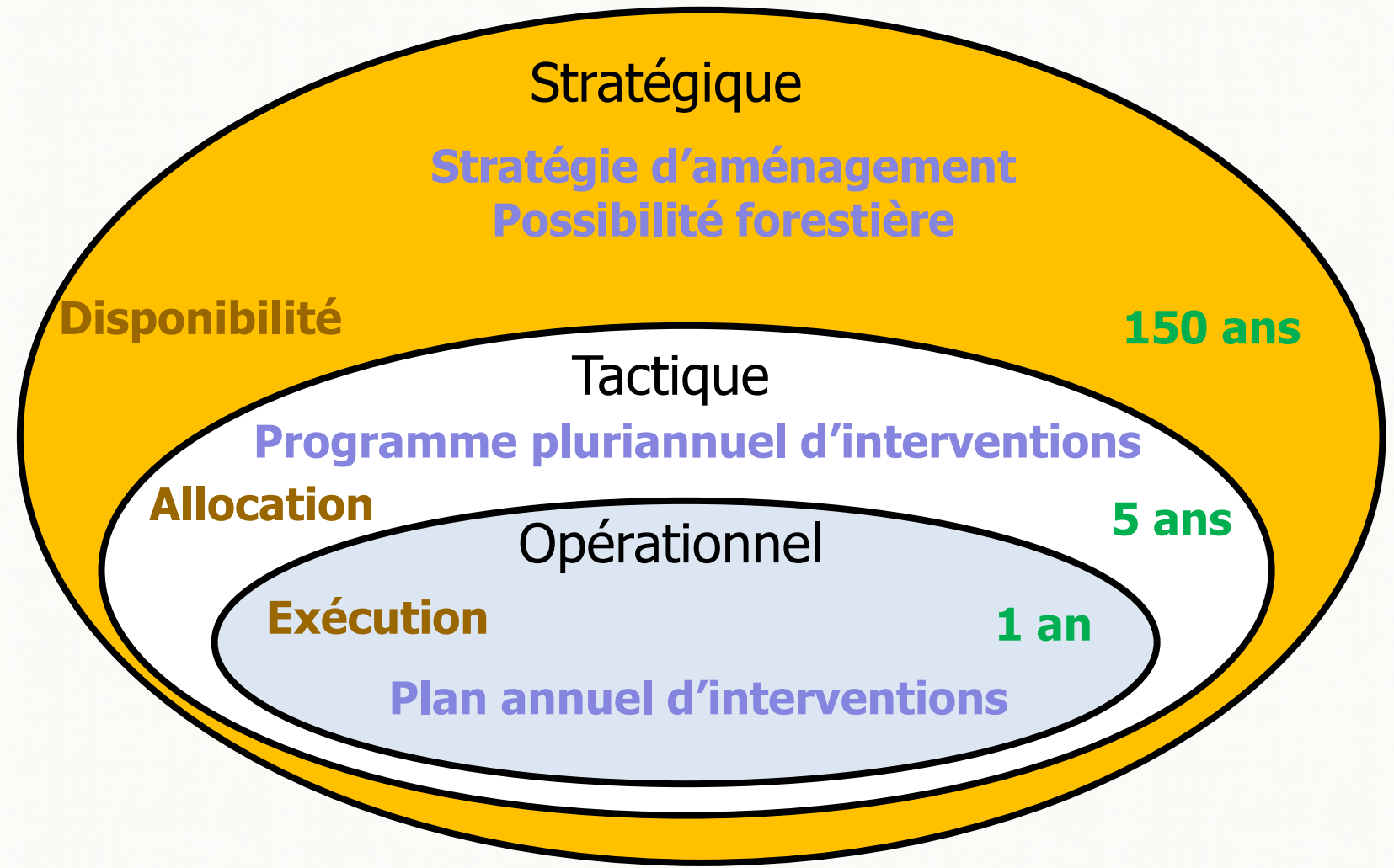
Les trois axes du développement durable



### 3. LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

Contexte

Niveaux de  
planification

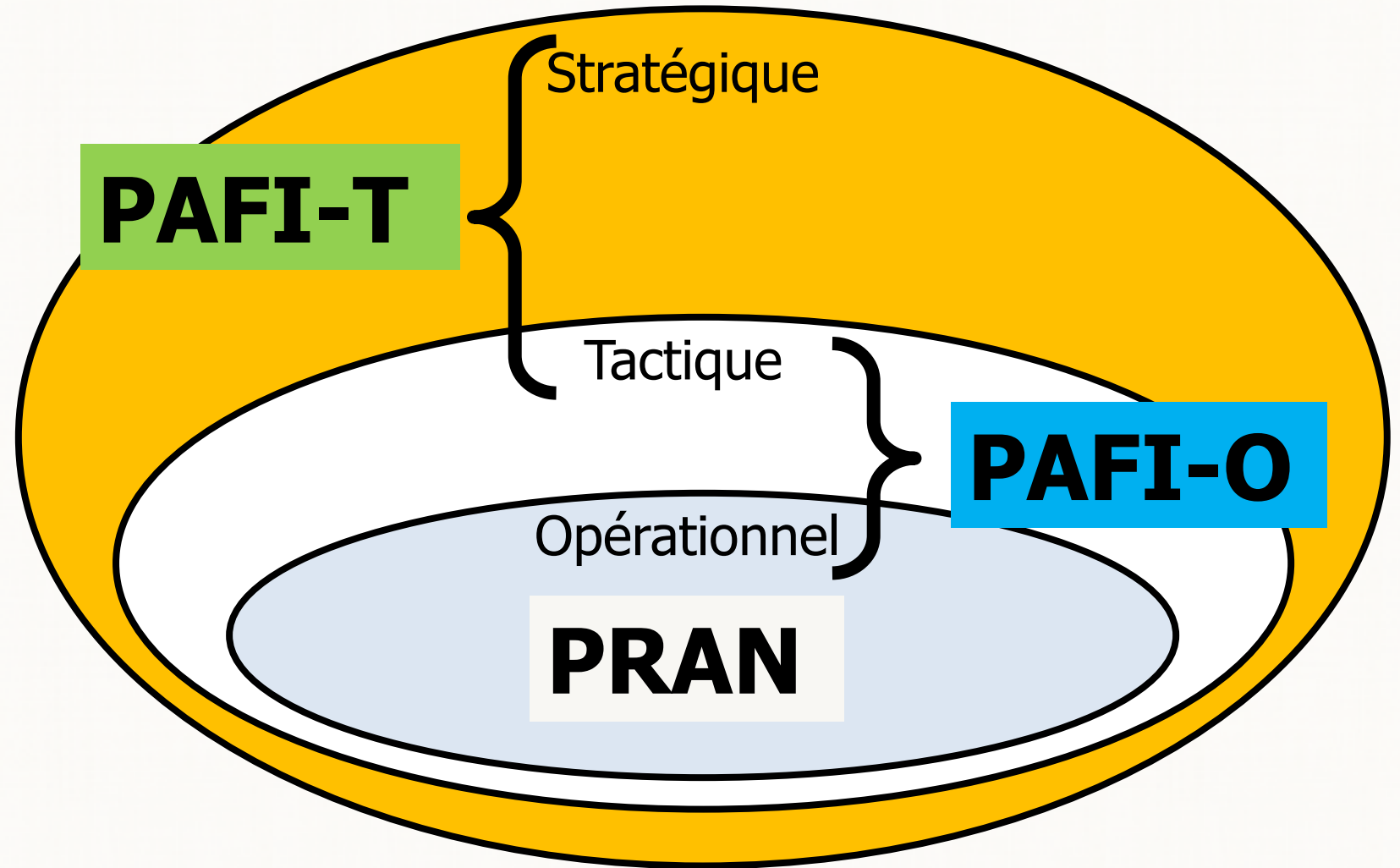


Adapté de : Raulier et coll. 2009. *Aménagement de la forêt*, dans OIFQ, *Manuel de foresterie*, 2<sup>e</sup> éd. Ouvrage collectif. Page 658.

### 3. LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

Contexte

Niveaux de  
planification



### 3. LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

#### Contexte

#### Article 1 LADTF : Mise en œuvre de l'aménagement écosystémique

- Maintenir la biodiversité et la viabilité des **écosystèmes**;
- Créer des paysages forestiers inspirés de la **forêt naturelle**;
- Répartir les interventions (espace et temps), en s'inspirant des **perturbations naturelles**;
- Réaliser des traitements qui reproduisent la **complexité écologique naturelle**.

### 3. LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

#### Contenu des PAFIT

- Objectifs d'aménagement;
- Harmonisation des usages;
- Stratégie d'aménagement (incluant des scénarios sylvicoles);
- Possibilités forestières;
- Infrastructures principales;
- Aires intensification production ligneuse (AIPL).



### 3. LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

Les objectifs locaux d'aménagement:



La planification prend en compte :

- Les **intérêts et préoccupations** des personnes et organismes concernés;
- Les **objectifs locaux** d'aménagement fixés;
- Les **mesures d'harmonisation** des usages convenues.

### 3. LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

#### Les objectifs locaux d'aménagement::

Rappel du mandat de la TLGIRT:

La prise en compte des intérêts et préoccupations dans la planification est fondée sur les travaux de la TLGIRT:

- Identifier et regrouper les préoccupations en enjeux;
- Prioriser les enjeux ;
- Et fixer des **objectifs locaux** d'aménagement durable ou mesure d'harmonisation des usages.

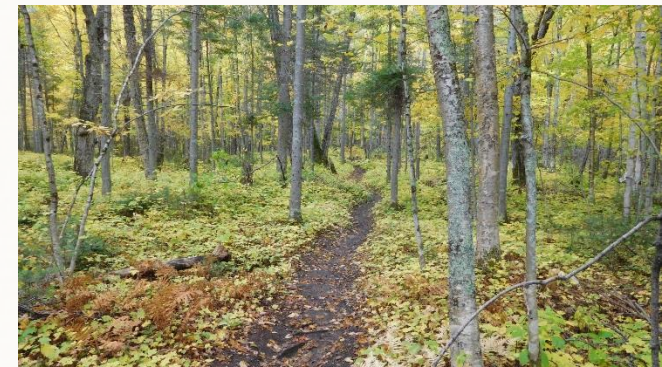


### 3. LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

#### Les objectifs locaux d'aménagement:

Une solution aux enjeux: les fiches enjeu-solution?

- Nos trois types d'indicateurs de performance utilisés en matière d'ADF sont :
- Les indicateurs d'amélioration
- Les indicateurs d'état
- Les annexes de mesure d'harmonisation générique



### 3. LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

#### Les objectifs locaux d'aménagement:

Une solution aux enjeux: les fiches enjeu-solution?



#### 1- Indicateur d'amélioration

- Indicateur qui nécessite de développer une stratégie pour l'atteinte de la cible. La stratégie décrit l'ensemble des mesures mises de l'avant.

Ex. Atteindre X% de vieilles forêts d'ici 20 ans.



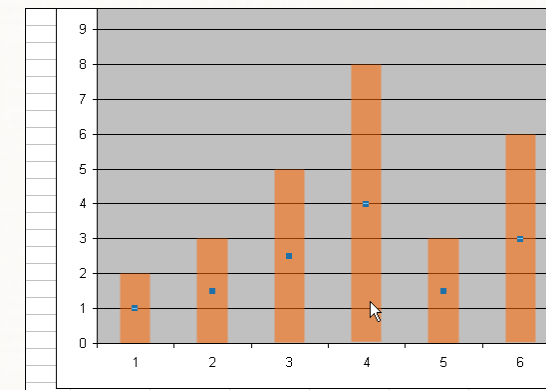
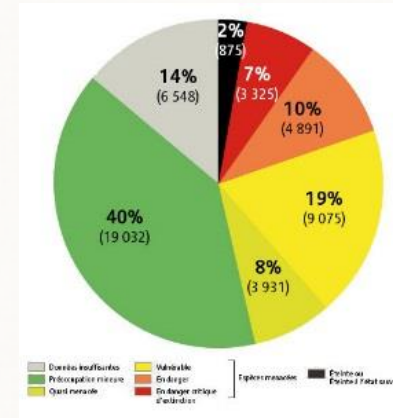
### 3. LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

#### Les objectifs locaux d'aménagement:

Une solution aux enjeux: les fiches enjeu-solution?

#### 2-Indicateur d'état

- Élément pour lequel on applique une méthode ou modalité afin de dresser un portrait **(pas de jugement)**.
- Peut permettre de comparer un état versus un état de référence. **(Pas de stratégie pour atteindre une cible)**
- Ex. FES Satisfaction des délégués



### 3. LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

#### Les objectifs locaux d'aménagement:

Une solution aux enjeux: les fiches enjeu-solution?



#### 3-Mesures d'harmonisation générique

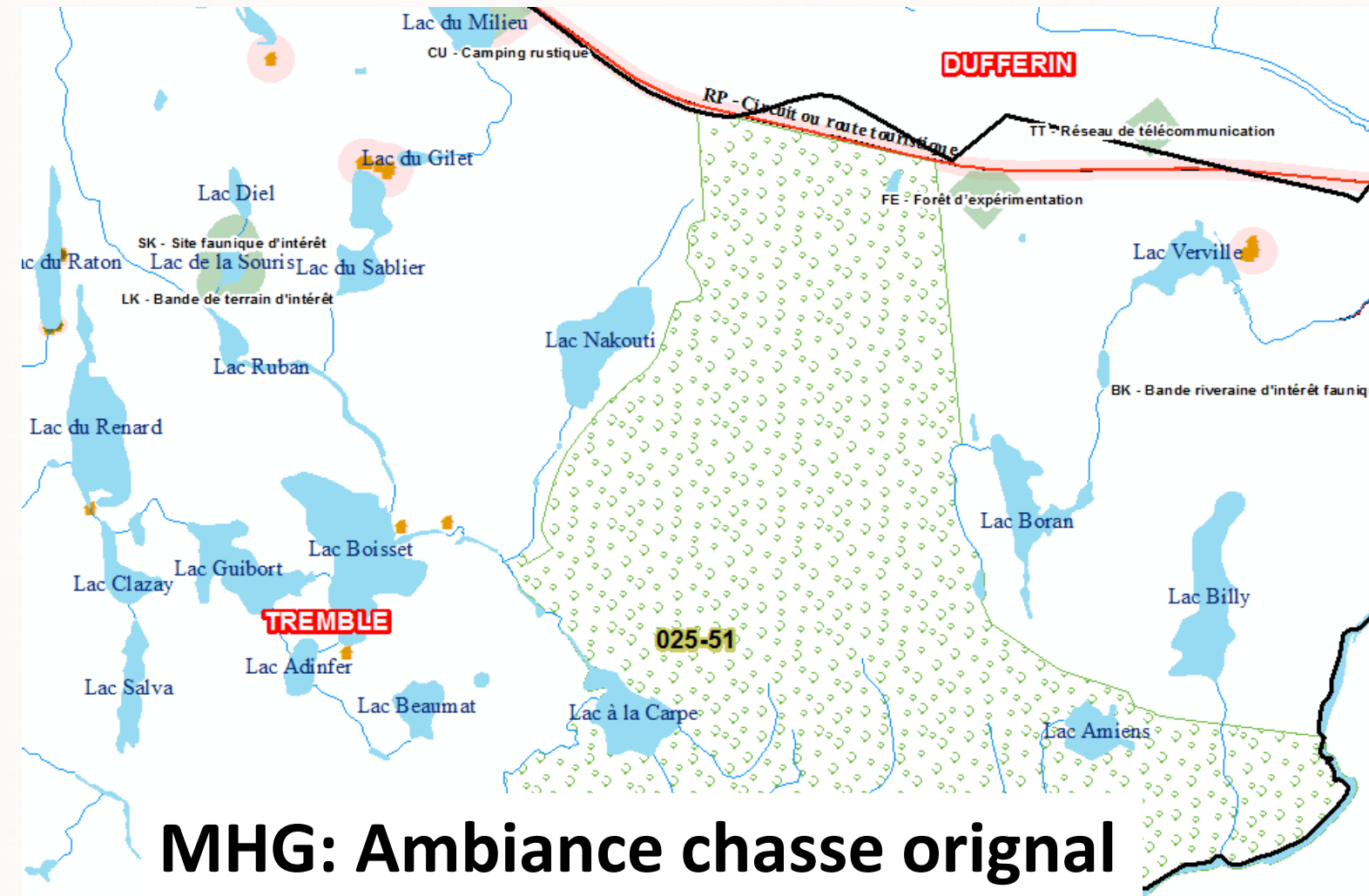
- Mesure dont l'application n'est pas spécifique à un site particulier et à une saison particulière.
- Le partenaire exprime une préoccupation, des besoins et propose des pistes de solutions potentielles (modulation des interventions)
- Influencer la planification forestière en amont, coffre d'outil à l'aménagiste.
- Ex. FES petits gibiers et FES orignal.



### 3. LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

Les objectifs locaux d'aménagement:

Une solution aux enjeux: les fiches enjeu-solution?

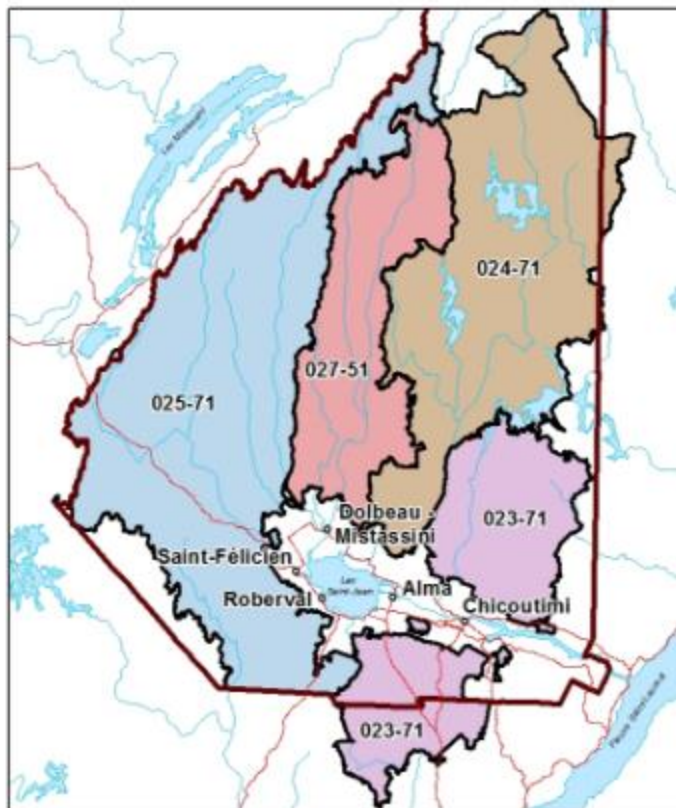


| Besoins           |                  |
|-------------------|------------------|
| Indicateur        | Critères         |
| Proportion 3M-    | < 50%            |
| Proportion 7M+    | entre 15% et 40% |
| Alimentation MF10 | > 10%            |

# Plans d'aménagement forestier intégré - Saguenay-Lac-Saint-Jean

La Direction de la gestion des forêts du Saguenay-Lac-Saint-Jean est responsable de quatre unités d'aménagement : 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51. Ces nouvelles unités d'aménagement sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018.

Vous trouverez ci-dessous les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) préparés pour chacune de ces unités d'aménagement. Ces planifications, de même que la Stratégie régionale de production de bois, ont fait l'objet de consultations publiques.



## Plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) de 2018-2023

- PAFIT de l'unité d'aménagement 023-71 et son résumé
- PAFIT de l'unité d'aménagement 024-71 et son résumé
- PAFIT de l'unité d'aménagement 025-71 et son résumé
- PAFIT de l'unité d'aménagement 027-51 et son résumé

# INTERNET

## Les PAFIT

## Stratégie régionale de production de bois

La stratégie de production de bois présente les orientations régionales sur la production de matière ligneuse, la production des plants destinés au reboisement, la rentabilité économique des travaux sylvicoles prioritaires et l'évaluation des risques, dont les effets des changements climatiques.

- Stratégie de production de bois de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et son résumé

## Fiches enjeu solution 2013-2018

En complément des PAFIT, le Ministère produit des fiches qui identifient les solutions d'aménagement forestier élaborées pour répondre aux enjeux prioritaires par les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire. Les recueils de ces fiches sont disponibles ci-dessous. Les plus récents éléments modifiés au cours de l'automne 2017 apparaissent en bleu dans la table des matières. Les recueils de 2018 seront mis en ligne au cours de l'automne 2018.

- Unité d'aménagement 022-51
- Unité d'aménagement 023-51
- Unité d'aménagement 023-52
- Unité d'aménagement 024-51
- Unité d'aménagement 024-52
- Unité d'aménagement 025-51
- Unité d'aménagement 027-51

**Note :** Concernant l'enjeu 1.02A sur les structures d'âge, une stratégie de restauration écologique a été préparée pour les anciennes unités d'aménagement 022-51, 023-51, 023-52, 024-52, 025-51 et 027-51. Les plans de restauration 2013-2018 sont disponibles sur demande. Pour les obtenir, [communiquez avec nous](#).

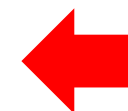
## Plans d'aménagement forestier intégré opérationnels

La version des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) soumise aux différentes consultations du public peut être consultée dans la page [Consultation sur les plans d'aménagement forestier intégré](#).

## Voir également

- Rapports de suivi des consultations publiques
- Programmation annuelle des interventions forestières

## Les FES



<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/planification-forestiere/plans-damenagement-forestier-integre/saguenay-lac-saint-jean/>

# PLAN DE PRÉSENTATION

1. Le cadre juridique;
2. La table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);
3. La planification forestière;
4. **La certification forestière;**
5. Mécanisme de consultation et d'harmonisation des usages forestiers;

# La certification SFI (Sustainable Forestry Initiative)

## Formation – TLGIRT



## CERTIFICATION

- Origine de la certification;
- Aménagement forestier durable;
- Pourquoi une certification forestière?;
- Rôle de la TLGIRT dans le processus certification;
- Rôle du REQUÉRANT dans le processus certification;
- La certification forestière;
- Le programme SFI;
- Les principes de la norme SFI 2015-2019;
- Chaîne de traçabilité ça sert à quoi?;
- Comité SFI Québec;
- Signalements;
- Conclusion

## L'ORIGINE

Fin des années 1980, préoccupations sur la déforestation, les pratiques forestières, les coupes illégales ... et ce principalement dans les pays tropicaux;

Pression des groupes environnementaux sur l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux, les marchés, ...

## L'ORIGINE

1990, Rainforest Alliance a créé Smart Wood, la première norme de certification forestière

1991, WWF et quelques autres ONG forment un comité ad hoc sur la certification

1992 Rio de Janeiro, conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement – Vision du développement durable

## L'ORIGINE

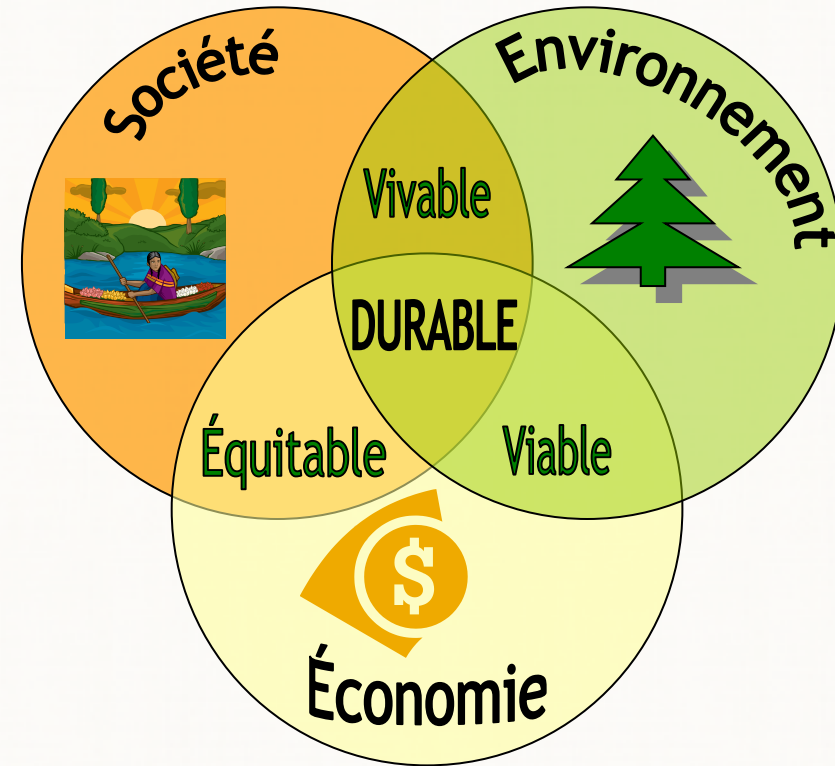
**Aménagement** qui maintien et améliore:

- La santé à long terme des écosystèmes forestiers;
- Dans l'intérêt des êtres vivants;
- Tout en maintenant la pérennité pour les générations futures:
  - Environnementale
  - Économique
  - Sociale et culturelle

Plusieurs initiatives pour établir des critères et indicateurs pour définir l'aménagement forestier durable

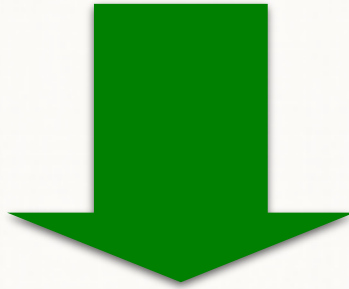
# Aménagement forestier durable

- Le programme de certification est une approche dynamique d'aménagement forestier durable ou responsable.
- C'est la recherche de l'équilibre entre les trois aspects.
- Ce programme est basé sur la prémisse d'un comportement responsable aux plans environnemental et social tout en restant viable sur le plan économique.



# Aménagement forestier durable

Trois grandes normes en matière de **certification en aménagement forestière** dans nos pratiques forestières qui sont utilisées au Canada



- Association canadienne de normalisation (CAN/**CSA** Z809)
- Forest Stewardship Council (**FSC**)
- Sustainable Forestry Initiative (**SFI**)



## FONCTIONNEMENT

La certification est un outil de gestion permettant aux organisations de **démontrer au public** qu'elles appliquent de **saines pratiques de gestion et d'intervention forestières**.

Les organisations sont **auditées annuellement** sur le respect des exigences de certification par un vérificateur **indépendant**;

Renouvellement du certificat si les exigences sont respectées;

**Donne le droit de déclarer un produit certifié.**

# **POURQUOI UNE CERTIFICATION FORESTIÈRE**

**?**

## Pourquoi la certification?

- De plus en plus de clients exigent maintenant que les produits qu'ils achètent proviennent d'un aménagement forestier durable.



# Pourquoi la certification?

- Les consommateurs sont de plus en plus exigeants quant au respect environnemental des produits qu'ils achètent.



# Pourquoi la certification?



- Une démonstration que l'industrie est **soucieuse du développement durable et d'un aménagement forestier responsable;**

**Transparence** de la compagnie;

Elle s'applique à l'approvisionnement en provenance des forêts privées ou publiques;

Note: **La certification est un processus volontaire mais important!**

## Dans le processus de certification forestière

### **Selon la loi «art.55»:**

La TLGIRT identifie des enjeux locaux propres aux unités d'aménagement sur son territoire.

À partir de ces enjeux, des fiches de suivi comprenant des objectifs, des indicateurs et parfois des cibles d'aménagement forestier durable sont déterminées.

Ces objectifs locaux sont ainsi intégrés aux Plans d'Aménagement Forestier Intégré Tactique (PAFI-T) concernés.

Ces objectifs sont suivis par l'ensemble des intervenants sur le territoire.

## Dans le processus de certification forestière

### Selon l'entente MFFP-CIFQ

La Table Op. doit tenir compte des **particularités régionales** lorsqu'elle adopte son plan d'action précisant les activités, responsabilités et échéanciers permettant **l'optimisation et l'efficience des activités visant l'approvisionnement en bois des usines** à court, moyen et long terme.

Le MFFP présente à la TLGIRT le résultat de la planification opérationnelle pour le territoire.

LA TLGIRT peut-être **interpellée par les requérants** de la certification pour des enjeux particuliers reliés à la certification en AFD ou reliés à **l'approvisionnement en fibre** des usines.

## Dans le processus de certification forestière

Assure le maintien de la certification sur le territoire qui le concerne;

Engagement des intervenants sur le territoire aux bonnes pratiques, respects lois et règlements incluant les lois sociales et à reconnaître et respecter les droits autochtones;

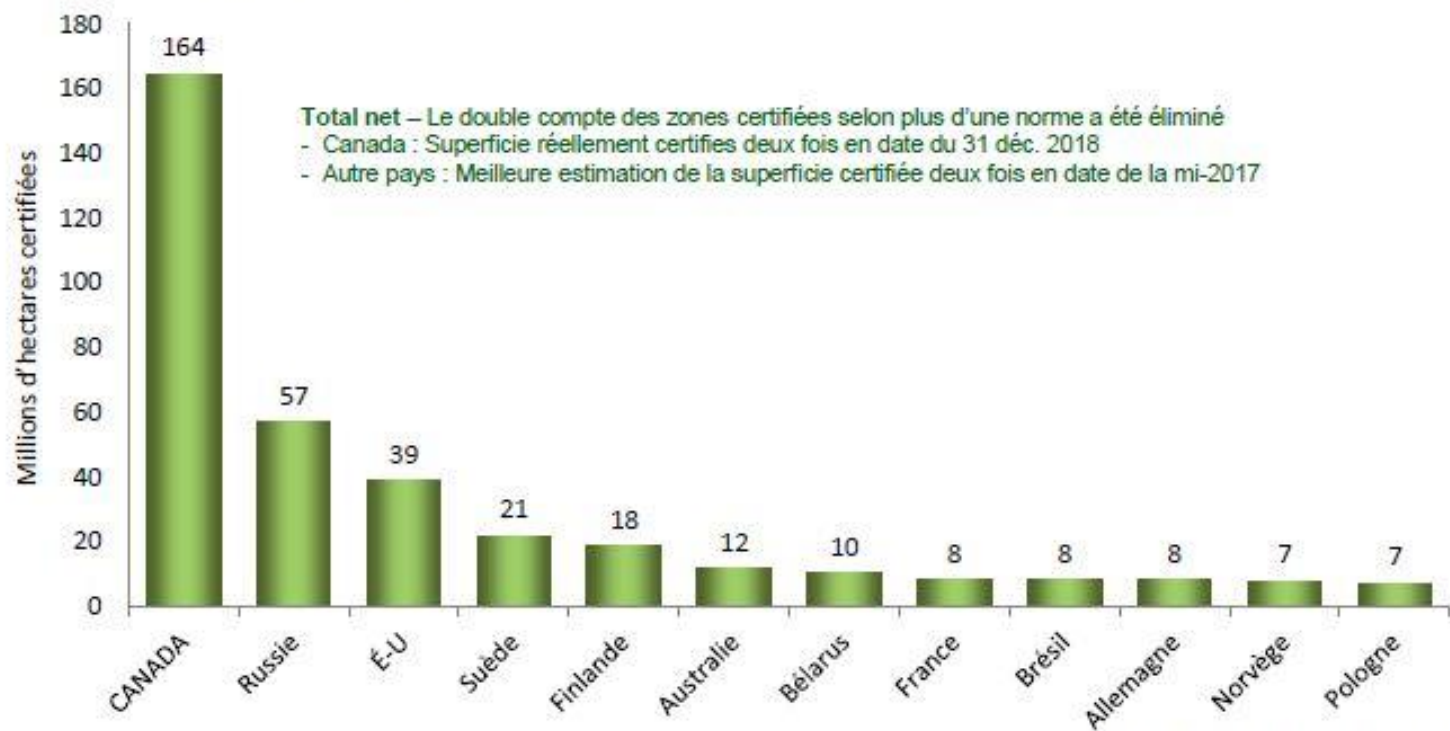
Présenter les indicateurs de performance opérationnels retenus pour la saison de récolte;

Faire un bilan des visites de chantier 3 fois par année ;

Communiquer les résultats du suivi des indicateurs de performance opérationnels à la Table opérationnelle, aux bénéficiaires, TLGIRT.

## La certification au Canada et dans le monde

Fin de l'année 2018

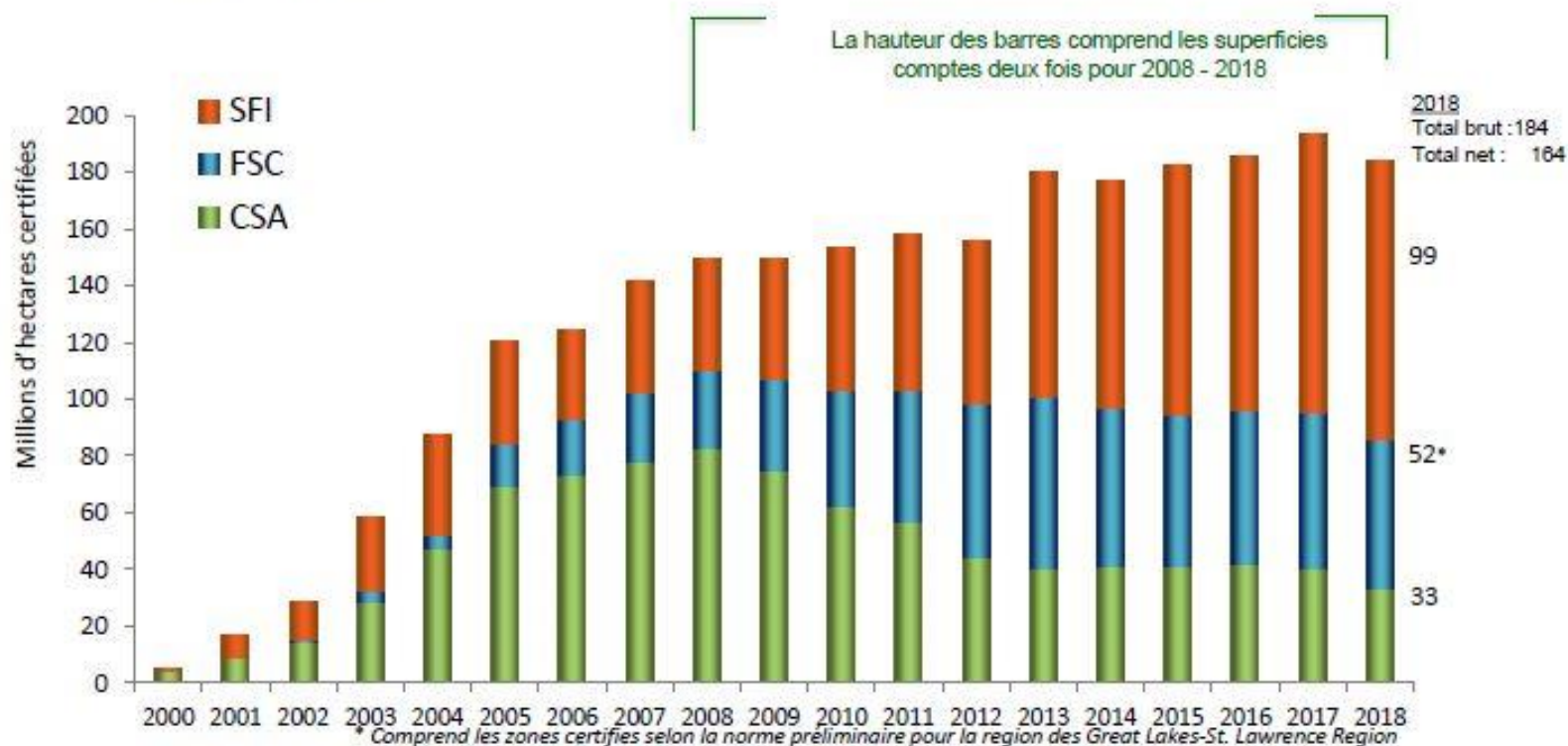


Sources: [www.certificationcanada.org](http://www.certificationcanada.org) au 31 décembre 2018  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org) au 3 janvier 2019  
[www.pefc.org](http://www.pefc.org) as au 31 décembre 2018

Double certification FSC et PEFC-Estimations à mi-2017 téléchargées au  
<https://www.pefc.org/news-a-media/general-sfm-news/2494-double-certification-continues-to-grow-joint-pefc-fsc-data-shows>

## Certification de l'AFD au Canada par norme 2000-2018

Fin de l'année 2018



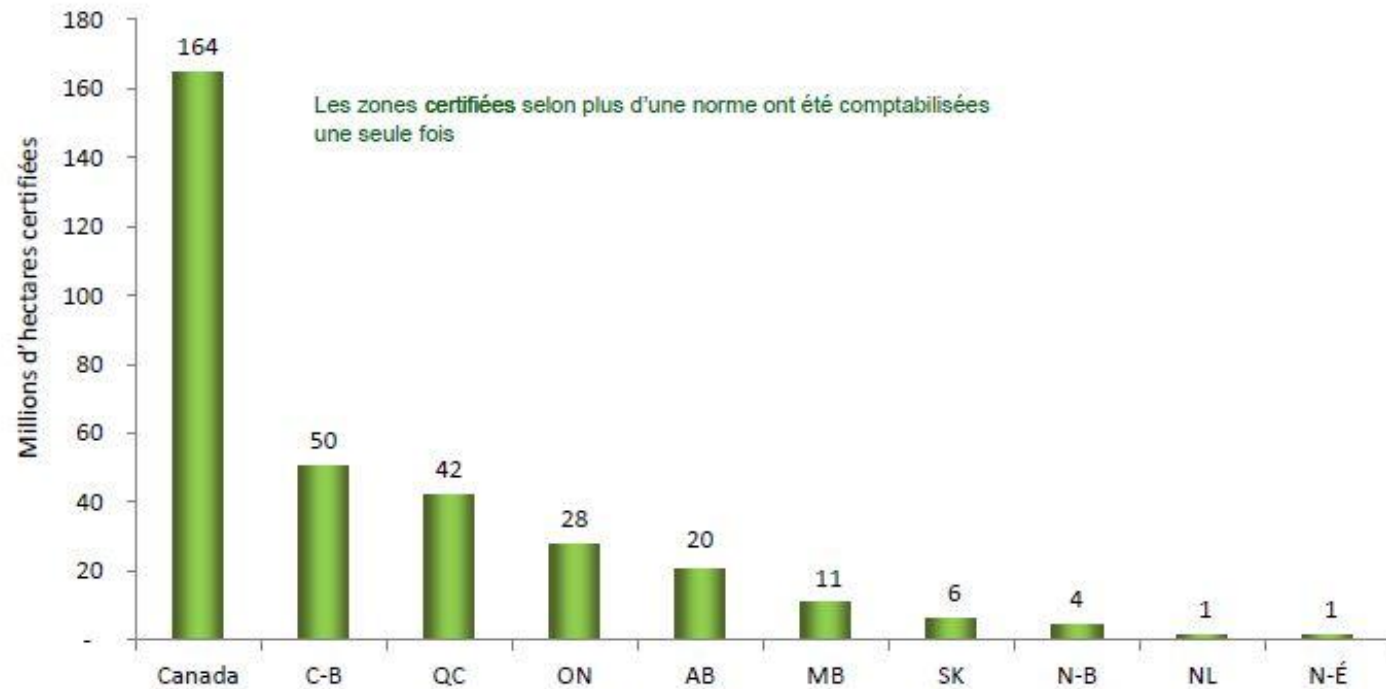
Sources: [www.certificationcanada.org](http://www.certificationcanada.org) au 31 décembre 2018

[www.pefc.org](http://www.pefc.org) au 31 décembre 2018

[www.sfiprogram.org](http://www.sfiprogram.org) au 31 décembre 2018

## Certification de l'AFD au Canada

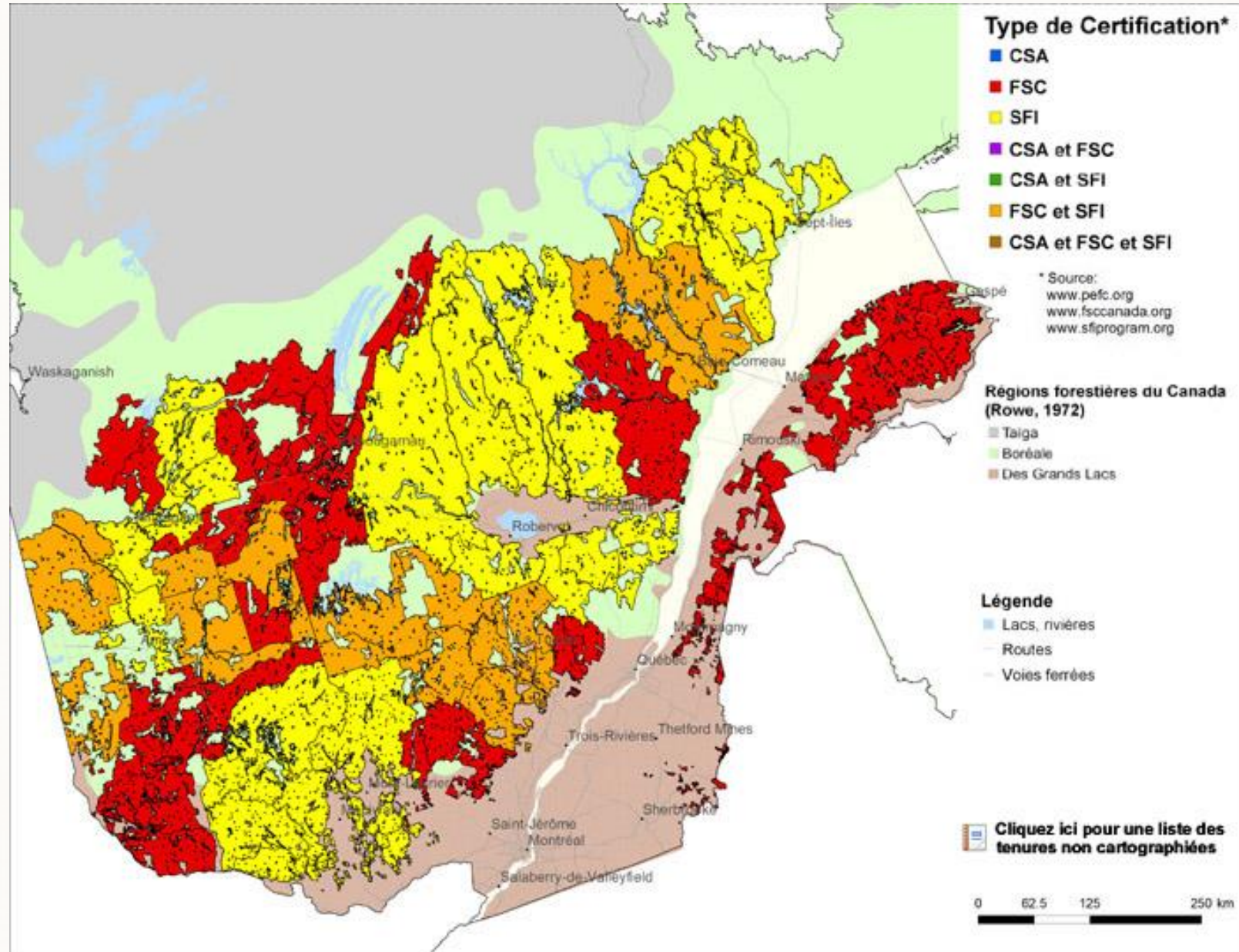
Fin de l'année 2018



La somme des totaux provinciaux est inférieure au total canadien en raison de l'arrondissement des données

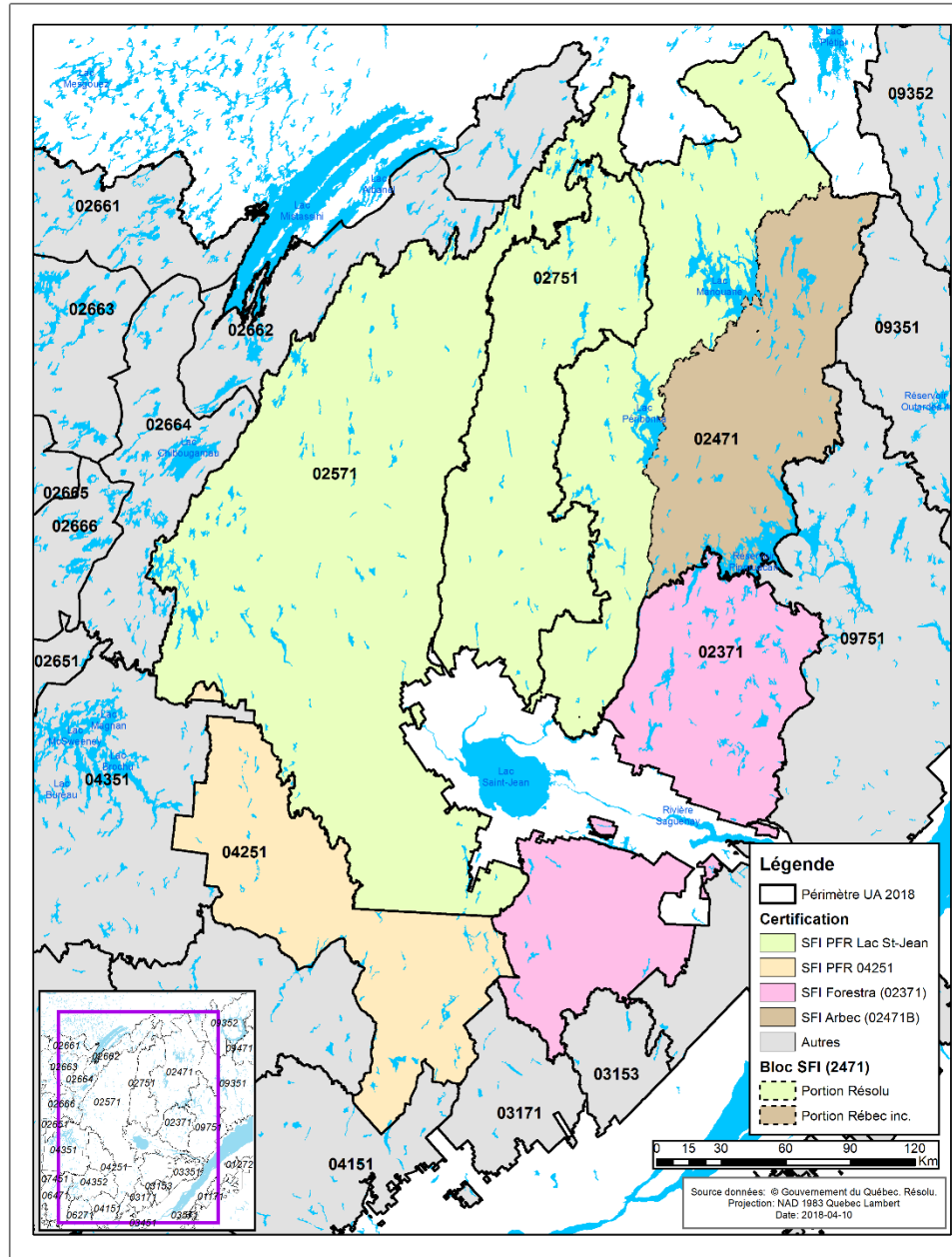
Sources: [www.certificationcanada.org](http://www.certificationcanada.org) au 31 décembre 2018

# La certification au Québec



Source: MFFP\_ <http://certificationcanada.org>\_2017

# Les territoires forestiers Saguenay Lac St-Jean



# Les territoires forestiers Saguenay Lac St-Jean

## CERTIFICATION EN APPROVISIONNEMENT EN FIBRE



**BNQ**  
Bureau de normalisation  
du Québec

Le BNQ est membre du Système national  
de normes (SNI).

**CERTIFICAT**

Certificat n°: 52343-1-01  
N° de traçabilité: BNQ-SFI-52343-1

Date de délivrance: 18 février 2014  
Date d'expiration: 15 mars 2022

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) certifie que les programmes d'approvisionnement en fibre mis en œuvre par:

**PF RÉSOLU CANADA INC.**

couvrant la portée suivante:  
Approvisionnement en fibre pour:

- les scieries suivantes: Comble, Girardville, La Doré, Maniwaki, Mistassini, Normandin, Opitciwan, Outardes, Produits forestiers Maurice, Saint-Félicien, Saint-Hilarion, Saint-Thomas et Sennelager
- les papeteries suivantes: Alma, Amos, Baie-Comeau, Clermont, Dolbeau, Gagnéau, Kénogami et Saint-Félicien

aux sites suivants:

(VOIR ANNEXE)

ont été évalués et jugés conformes aux exigences de la norme suivante:

**SFI 2015-2019 (NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE)**

Le présent certificat est délivré conformément aux procédures du BNQ. Sa validité est vérifiable à l'adresse [www.bnq.qc.ca/t/certifies-certifies.html](http://www.bnq.qc.ca/t/certifies-certifies.html).  
En foi de quoi ont signé à Québec, le 7 mars 2017,

Isabelle Landry, directrice des opérations  
Bureau de normalisation du Québec

Anne-Marie Gauthier, ing. f., responsable du programme  
Bureau de normalisation du Québec

Le programme du BNQ pour la certification de ce système de gestion est accrédité par le Conseil canadien des normes.  
Ce certificat demeure la propriété du BNQ et, conformément aux procédures établies, peut être retiré à l'entreprise.

Duplicate 21

**BNQ**  
Bureau de normalisation  
du Québec

Le BNQ est membre du Système national  
de normes (SNI).

**CERTIFICAT**

Certificat n°: 51535-1-03  
N° de traçabilité: BNQ-SFI-51535-1

Date de délivrance: 29 août 2016  
Date d'expiration: 22 juin 2021

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) certifie que les programmes d'aménagement forestier mis en œuvre par:

**ARBEC, BOIS D'OEUVRE INC.**

couvrant la portée suivante:  
Approvisionnement en fibre pour les scieries suivantes: Arbec, Usine Saint-Roch inc., Arbec, Usine Parent inc., Arbec, Usine Saint-Séverin inc., Arbec, Usine Trois-Rivières inc., Arbec, Usine Port-Cartier inc., Arbec, Usine L'Ascension inc., Arbec, Usine Dolbeau inc.

aux sites suivants:

Gestion Rétabec inc. (Fonction centrale), 1053, boul. Ducharme, La Tuque (Québec) G9X 3C3  
Arbec, Usine Saint-Roch inc., 88, route 159, Saint-Roch-de-Mékinac (Québec) G0X 2E0  
Arbec, Usine Parent inc., 201, rue de la Scierie, Parent (Québec) G0X 3P0  
Arbec, Usine Saint-Séverin inc., 380, route 159, Saint-Séverin (Québec) G0X 2B0  
Arbec, Usine Trois-Rivières inc., 525, rue de l'Aviation, Trois-Rivières (Québec) G8T 9M4  
Arbec, Usine Port-Cartier inc., 175, Portage-des-Mousses, C.P. 4000, Port-Cartier (Québec) G5B 2V9  
Arbec, Usine L'Ascension inc., 5005, route Unifont, L'Ascension-de-Notre-Seigneur (Québec) G0W 1Y0  
Arbec, Usine Dolbeau inc., 990, rue Félix-Lindsay, Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 2R1

ont été évalués et jugés conformes aux exigences de la norme suivante:

**SFI 2015-2019 (NORME D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE)**

Le présent certificat est délivré conformément aux procédures du BNQ. Sa validité est vérifiable à l'adresse [www.bnq.qc.ca/t/certifies-certifies.html](http://www.bnq.qc.ca/t/certifies-certifies.html).  
En foi de quoi ont signé à Québec, le 11 janvier 2017,

Isabelle Landry, directrice des opérations  
Bureau de normalisation du Québec

Anne-Marie Gauthier, ing. f., responsable du programme  
Bureau de normalisation du Québec

Le programme du BNQ pour la certification de ce système de gestion est accrédité par le Conseil canadien des normes.  
Ce certificat demeure la propriété du BNQ et, conformément aux procédures établies, peut être retiré à l'entreprise.

# PROGRAMME SFI

## 2015-2019



# Le programme SFI

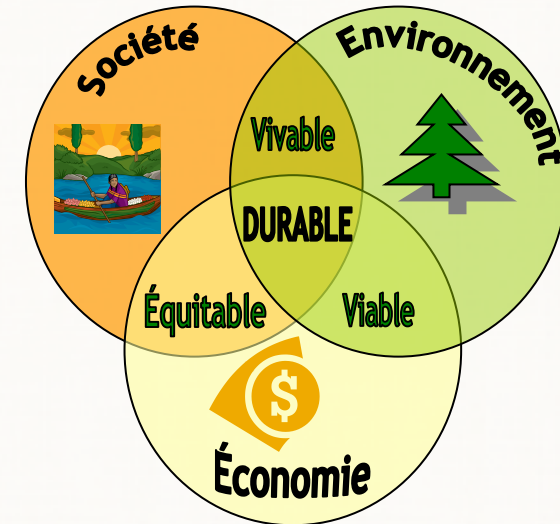


# Le programme SFI

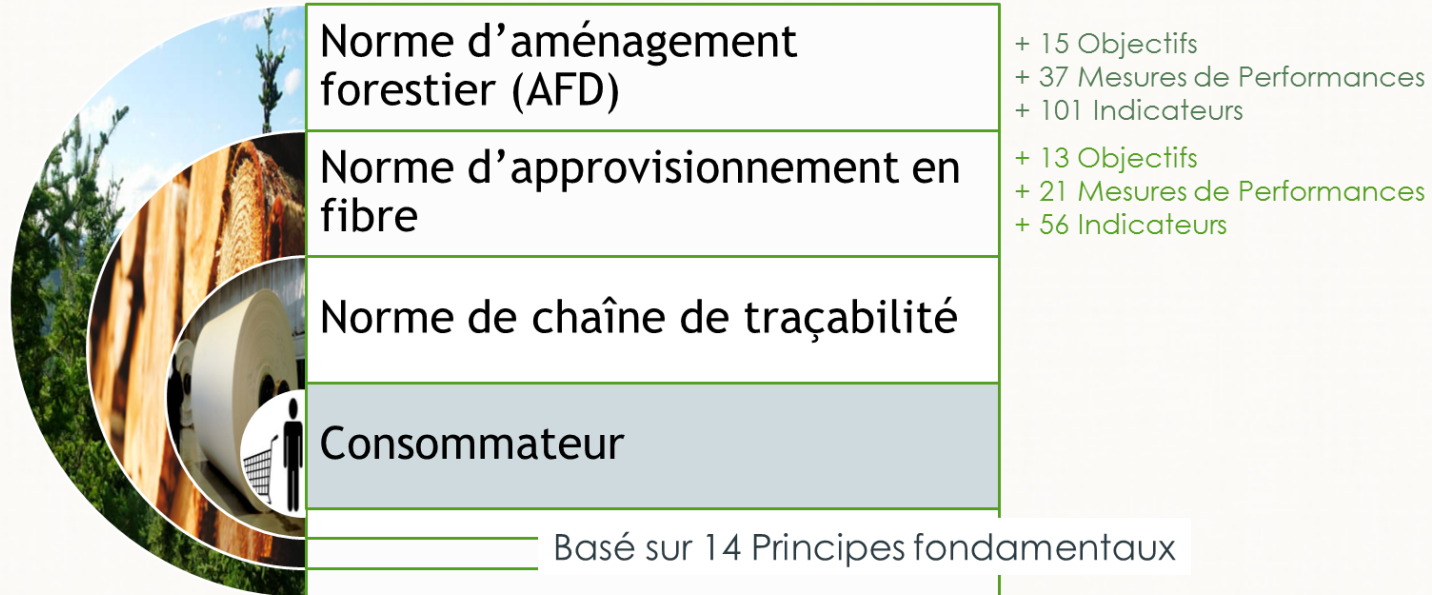
- Font la promotion de l'aménagement forestier durable en Amérique du Nord et des pratiques responsables d'approvisionnement en fibre à l'échelle mondiale.
- Le respect des exigences de l'ensemble des normes SFI est vérifié annuellement par des auditeurs externes.

# Le programme SFI

- Le programme SFI® est une approche dynamique d'aménagement forestier durable (AFD).
- C'est la recherche de l'équilibre entre les trois aspects.
- Ce programme est basé sur la prémisse d'un comportement responsable aux plans environnemental et social tout en restant viable sur le plan économique.



## Le Programme SFI



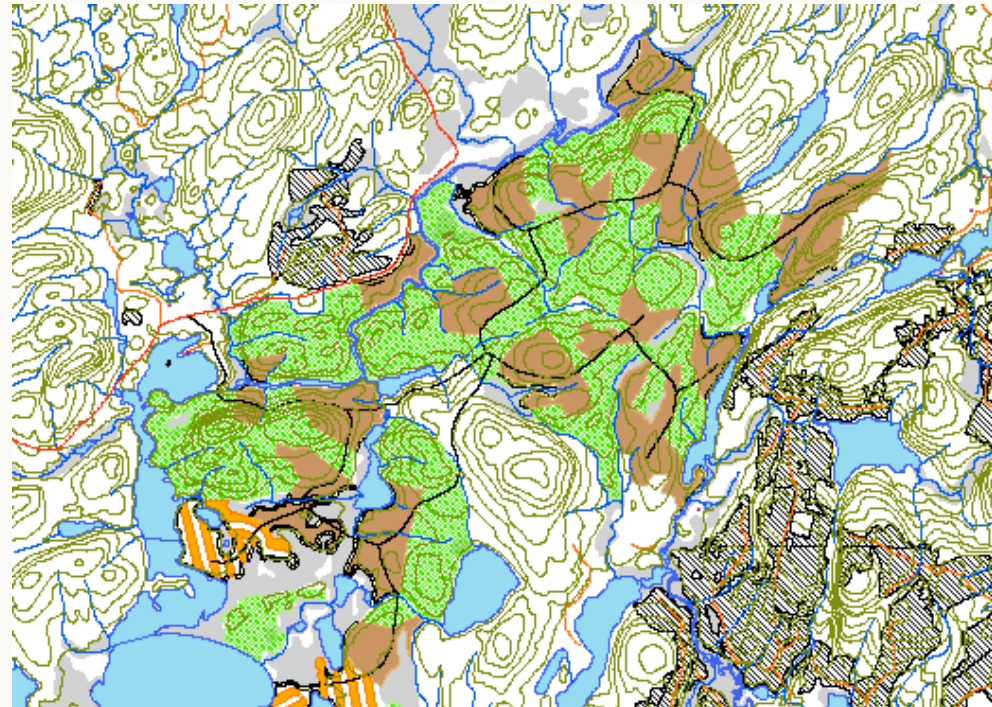
1. Foresterie durable;
2. Productivité et santé de la forêt;
3. Protection des ressources en eau;
4. Protection de la biodiversité;
5. Esthétique et loisirs;
6. Protection des sites d'intérêt particulier;
7. Pratiques d'approvisionnement en fibre responsable en Amérique du Nord;
8. Respect de lois;
9. Recherche;
10. Formation et éducation;
11. Implication communautaire et responsabilité sociale;
12. Transparence;
13. Amélioration continue;
14. Évitement des sources controversées, y compris l'exploitation forestière illégale, lors des approvisionnements hors du Canada et des États-Unis.

# 1. Foresterie durable

Pratiquer la foresterie durable afin de répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Concrètement c'est l'aménagement forestier qui intègre:

- La récolte forestière durable
- Le reboisement
- L'entretien
- La conservation de sols
- La qualité de l'eau
- La séquestration du carbone
- La biodiversité
- Les habitats fauniques
- La qualité visuelle
- Etc



# 1. Foresterie durable

C'EST L' AFFAIRE DE TOUS!



Opérations forestières



Planification forestière



Camp &  
Garage



Réparation & Entretien



Construction &  
entretien de chemins



Mesurage et transport



Travaux sylvicoles

## 2. Productivité et santé de la forêt



Assurer la productivité, le stockage de carbone et la conservation à long terme des ressources forestières par le reboisement, la conservation des sols, protection contre le feu et les insectes et les maladies, etc.

- Régénération naturelle ou reboisement rapide
- Éviter la perte de sol et de la productivité des terrains (érosion, compactage, etc..)
- Planter uniquement des espèces d'arbres indigènes
- Protection contre le feu (SOPFEU)
- Protection contre les insectes et les maladies (SOPFIM)

## 2. Productivité et santé de la forêt



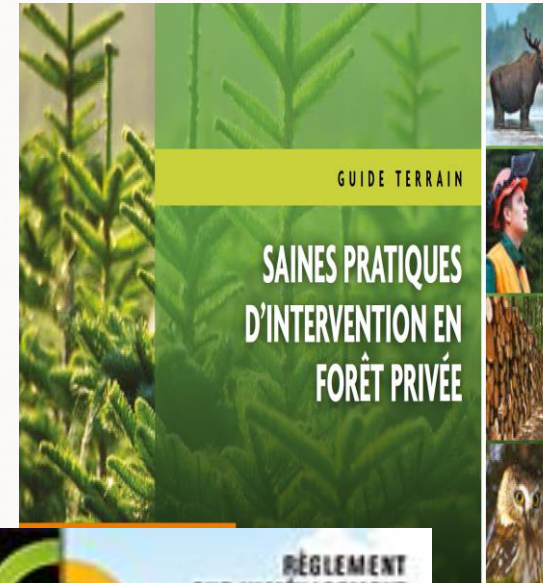
Assurer la protection contre le feu en se renseignant sur les mesures préventives de la société de protection contre les feux (SOPFEU).

[www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)

## 2. Productivité et santé de la forêt

### Meilleures pratiques de gestion

- Utiliser le guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée.
- Plan d'aménagement ou prescription sylvicole signés par un ingénieur forestier.
- Recourir aux agences de mise en valeur des forêts privées.
- Utiliser les guides pour la construction et l'entretien de chemins et l'aménagement durable du territoire.
- Règlement l'aménagement durable des forêts publiques (RADF).



### 3. Protection des ressources hydriques

Protéger les plans d'eau et les milieux riverains et se conformer aux meilleures pratiques de foresterie pour protéger la qualité de l'eau.

Installation de ponceaux conformes



Respect des bandes riveraines



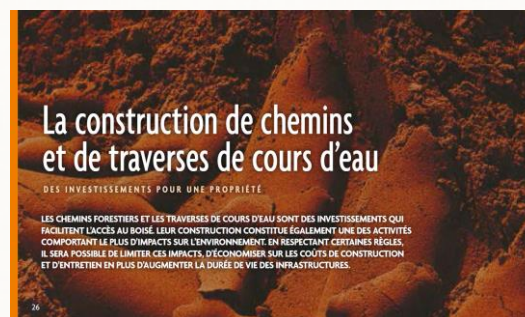
### 3. Protection des ressources hydriques

Faire attention aux sites sensibles à l'orniérage, à la compaction du sol et à la mise à nu du sol minéral. En forêt publique, les sites sensibles sont disponibles sous forme de shapefile.



Figure 1 Les ornières modifient la conductivité hydraulique du sol et affectent la circulation de l'eau dans l'écosystème.

Guide des saines  
pratiques  
d'intervention en  
forêt privée.



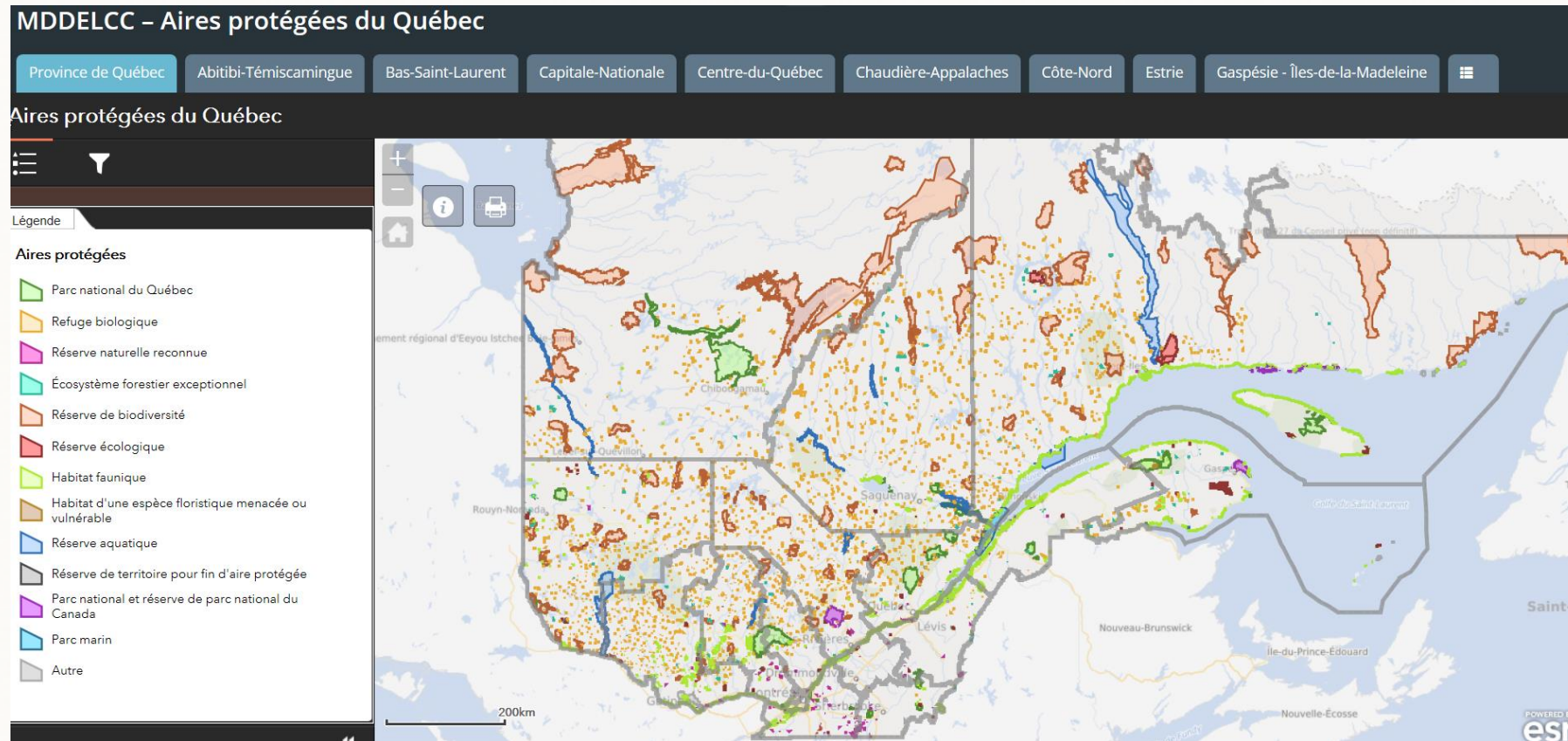
## 4. Conservation de la biodiversité



Aménager les forêts de manière à protéger et favoriser la biodiversité, y compris espèces animales et végétales, les habitats fauniques et les types de communautés écologiques ou naturelles.

# 4. Conservation de la biodiversité

## Aires protégées du Québec, carte interactive



[http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/index.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/index.htm)

## 4. Conservation de la biodiversité

- Conservation volontaire des lots boisés privés.
  - Programmes d'aide
  - Soutien par les organismes de conservation
- Fondation de la faune du Québec
- Protection des attraits naturels de votre propriété:

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/depliant.htm>



# 4. Conservation de la biodiversité

## Écosystèmes forestiers exceptionnels

- Cette appellation réfère à trois catégories d'écosystèmes forestiers :
  - les forêts rares
  - les forêts anciennes
  - les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables
  - **La réserve écologique Louis-Ovide-Brunet** sur les limites des municipalités de Lac-Bouchette et de Saint-André et d'une superficie de 668 ha
  - **La réserve écologique d'Ashuapmushuan**, celle-ci se situe dans la partie sud-est du canton La Trappe en territoires non organisés

Note: Plan de protection et de mise en valeur de l'agence des forêts privées. <http://agencesforestieressaglac.com/ppmv/>



**La réserve écologique Louis-Ovide-Brunet**

(Présence de 11 végétaux: tremblaie, la bétulaie blanche, la sapinière à bouleau blanc, la pessière noire et la sapinière à épinette noire. Une grande diversité écologique avec la présence d'habitats propices pour l'orignal, l'ours, le lièvre, le renard ainsi que la gélinotte huppée. )

# 4. Conservation de la biodiversité

## Espèces menacées ou vulnérables

**CARIBOU  
FORESTIER**



**COUGAR**



**AIGLE ROYAL**



**CARCAJOU**



**GARROT  
D'ISLANDE**



**PYGARGUE À TÊTE BLANCHE**



# 4. Conservation de la biodiversité

## Espèces menacées ou vulnérables



ENGOULEVENT D'AMÉRIQUE



CAMPAGNOL-LEMMING DE COOPER



CHAUVE-SOURIS CENDRÉE



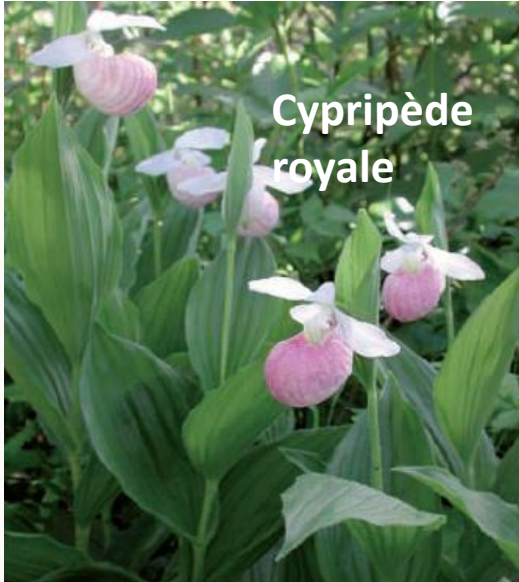
GRIVE DE BICKNELL



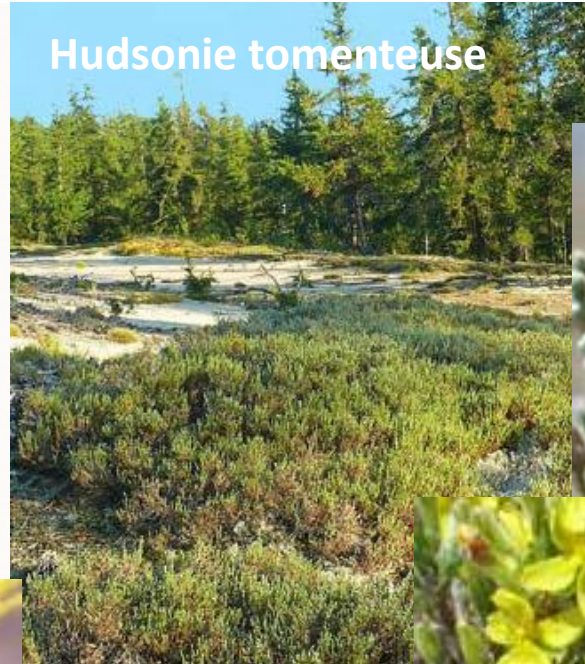
FAUCON PÈLERIN

## 4. Protection de la biodiversité

### Espèces menacées ou vulnérables



Cypripède  
royale



Hudsonie tomenteuse



Épervière de Robinson



PÈLERIN

## 4. Conservation de la biodiversité

### Le contrôle des espèces exotiques envahissantes

Les espèces envahissantes sont des plantes, des animaux ou même des micro-organismes qui ne sont pas indigènes à un écosystème et dont l'introduction cause ou est susceptible de causer des torts économiques, sociaux ou environnementaux.

Les moyens les plus efficaces pour lutter contre celles-ci sont:

- La sensibilisation
- **Le signalement**
- La surveillance
- La prévention de nouvelles introductions
- L'élimination des nouvelles occurrences

## Signalements

### Observations sur le terrain



Cas illicites-dénonciation

Dommmages à l'environnement

Écosystème forestier exceptionnel

Sites d'importance culturelle ou historique

Espèces menacées ou vulnérables ...

# 4. Conservation de la biodiversité

## Le contrôle des espèces exotiques envahissantes



**Roseau commun**  
*Phragmites australis*



**Alpiste roseau**  
*Phalaris arundinacea*



**Renouée japonaise**  
*Fallopia japonica*



**Berce du Caucase**  
*Heacleum mantegazzianum*



**Salicaire pourpre**  
*Lythrum salicaria*

## 5. Qualité visuelle et loisirs

### Gestion de la qualité visuelle et les bienfaits récréatifs

Gérer l'impact visuel des opérations forestières:

- Éviter de créer des coupes rectilignes
- Éviter de couper les arbres aux sommets
- Conserver des écrans visuels
- Évitez de mettre les débris de coupes visibles (aire d'ébranchage)
- Favoriser les coupes partielles



## 6. Protection des sites d'intérêt particulier

Gérer les terres ayant écologiquement, géologiquement ou culturellement importantes d'une manière qui tient compte de leurs qualités particulières.

- Sites patrimoniaux autochtones
- Sites archéologiques
- Sites historiques
- Écosystèmes forestiers exceptionnels

Exemples de site de sépultures autochtones



## 7. Approvisionnement en fibre responsable

Adopter et promouvoir auprès des entrepreneurs et propriétaires forestiers les pratiques de foresterie durable.

Programme de formations de tous les fournisseurs de bois (forêt publique et forêt privée).



## 8. Respect des lois et des règlements

Se conformer aux lois et règlements pertinents fédéraux, de la province ou de l'État et de la localité.

- Loi sur les normes du travail
- Loi sur la qualité de l'environnement
- Règlement sur les matières dangereuses
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
- Loi sur les pesticides
- Loi sur les espèces menacées ou vulnérables

Notamment sur la santé et sécurité au travail:

- Loi sur la santé et la sécurité au travail
- Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier



## 8. Respect des lois et des règlements

Se conformer aux règlements pertinents de la MRC et des municipalités en vigueur

- Règlement de contrôle intérimaire (RCI)
- Règlement sur l'abattage d'arbres
- Règlement sur les nuisances (transports, bruits, frein moteur, etc.)
- Règlement sur l'aménagement des rives et cours d'eau
- Les permis de réalisation de travaux

## 8. Respect des lois et des règlements

### Les déversements

*« Quiconque rejette accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement **DOIT SANS DÉLAIS** remplir les obligations suivantes:*

- 1° il doit faire cesser le déversement*
- 2° il doit aviser le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)*
- 3° il doit récupérer la matière dangereuse et enlever toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.»*

Loi sur la Qualité de l'Environnement (Chapitre Q-2, a. 31, 46, 70.19, 109.1 et 124.1)

Règlement sur les matières dangereuses (Chapitre 2, a.9).



## 8. Respect des lois et des règlements

### Les déversements

#### Contenu d'une trousse de déversement complète:

- ❖ Boudins absorbants et/ou Sphag Sorb
- ❖ Colmatant granulaire ou
- ❖ Bâton époxy
- ❖ Minimum de 10 feuilles absorbantes
- ❖ Une paire de gants en caoutchouc
- ❖ Contenants étanches( sacs)



## 8. Respect des lois et des règlements

Ramasser / Recycler ses déchets / En disposer adéquatement

**Les matières dangereuses résiduelles (MDR) doivent être disposer dans des endroits autorisés**



**Produits à amener à un écocentre**



## 9. Recherche et nouvelles technologies

Investir dans la recherche, la science et la technologie forestière, sur lesquelles reposent les décisions d'aménagement durable, et accroître la sensibilisation aux incidences du changement climatique sur les forêts, la faune et la biodiversité.



## 9. Recherche et réflexion

### Changements climatiques

Les changements climatiques influenceront certains cycles et événements naturels ayant un impact sur la ressource en bois, la faune et la biodiversité en général.

Impacts possible sur les forêts :

- Augmentation de la durée de la saison des feux
- Augmentation de la taille des feux
- Augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes
- Changements dans la distribution des espèces d'arbres
- Modification du régime hydrique

Comme les changements annoncés sont importants, certaines pratiques ou aménagements de la forêt seront à repenser, il est donc important d'être prêt à s'adapter.



# 10. Formation et éducation

## Gestion d'entreprise

Les entreprises se doivent de déployer annuellement une formation à leurs employés afin :

- ❖ Élargir la pratique de la foresterie durable grâce à la sensibilisation aux principes durable et du programme SFI;
- ❖ Améliorer la mise en œuvre des pratiques de foresterie durable grâce à des programmes de formation;
- ❖ Appuyer les efforts des comités de mise en œuvre des normes SFI.

# 10. Formation et éducation

Améliorer la mise en œuvre des pratiques de foresterie durable grâce à des programmes de formation et d'éducation appropriés.

La norme SFI encourage les entreprises certifiées à recourir aux services **d'exploitants forestiers qualifiés**.

Afin d'être considéré comme tel, un producteur de bois doit:

| OPTION A                                                                                                            | OPTION B                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Posséder une expertise en récolte de bois acquise par la réussite d'un programme de formation professionnelles    | - Posséder une expérience pertinente d'une saison d'opération;                                                      |
| et                                                                                                                  | et                                                                                                                  |
| - Avoir suivi une formation qui répond au contenu minimum exigé par la Norme SFI au cours des deux dernières années | - Avoir suivi une formation qui répond au contenu minimum exigé par la Norme SFI au cours des deux dernières années |

# 10. Formation et éducation

| Régions                 | Institutions                                               | Abattage manuel et débardage forestier | Abattage et façonnage des bois | Aménagement de la forêt | Travail sylvicole | Conduite de machinerie lourde en voirie forestière |
|-------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Bas Saint-Laurent       | CFP en foresterie de l'Est-du-Québec                       | X                                      | X                              | X                       | X                 | X                                                  |
|                         | CFP du Fleuve-et-des-Lacs                                  | X                                      | X                              | X                       | X                 |                                                    |
| Capitale-Nationale      | École de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay | X                                      |                                | X                       | X                 |                                                    |
| Côte-Nord               | CFP de Forestville                                         |                                        | X                              | X                       | X                 | X                                                  |
| Mauricie                | École forestière de La Tuque                               | X                                      |                                | X                       |                   | X                                                  |
| Estrie                  | CFP le Granit                                              | X                                      |                                | X                       | X                 |                                                    |
| Abitibi-Témiscamingue   | Centre de formation Harricana                              | X                                      | X                              | X                       | X                 | X                                                  |
| Laurentides             | CFP de Mont-Laurier                                        | X                                      | X                              | X                       | X                 | X                                                  |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | CFP Dolbeau-Mistassini                                     | X                                      | X                              | X                       | X                 | X                                                  |
| Nord-du-Québec          | CFP de la Baie-James                                       |                                        |                                |                         |                   | X                                                  |

# 11. Reconnaissance et respect des droits

## des Autochtones

Reconnaître et respecter les droits et les connaissances traditionnelles des communautés autochtones.



# 11. Communautés autochtones au Québec

Connaissance des communautés et de la culture autochtone :

Les autochtones au Québec :

- ❖ 11 nations autochtones;
- ❖ 55 communautés dispersées sur le territoire;
- ❖ Environ 90 000 individus, l'équivalent de 1% de la population du Québec.

# 11. Communautés autochtones au Québec

Les communautés autochtones relié au Saguenay-Lac-St-Jean

- Communautés cris
  - Mistissini
  - Oujé-Bougoumou
- Communautés innus
  - Mashteuiatsh
  - Essipit
  - Pessamit
- Communautés atikamekws
  - Wemotaci
  - Obedjiwan



## 11. Communautés autochtones au Québec

Qu'est-ce qui a influencé la vie des autochtones?

- ❖ Chaque Première nation a été influencée par son environnement depuis des millénaires
- ❖ Cet environnement a influencé les habitudes, les outils, la circulation, les goûts, la structure sociale, etc.
- ❖ Chaque Première nation a son identité et il est imprudent de penser qu'il y a une seule façon de voir autochtone.

# 11. Communautés autochtones au Québec

| Plus au nord: nomades                                                                                               | Plus au sud: semi-sédentaire                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Influence de la géographie</b>                                                                                   | <b>Influence de la géographie</b>                                                                                |
| Plus on est <u>au nord</u> :                                                                                        | Plus on est <u>au sud</u> :                                                                                      |
| Forêts plus pauvres (Taiga et toundra)<br>Gibiers différents = habitudes diff.<br>Moins de gibier = peuples nomades | Forêts plus denses et variées (feuillus)<br>Gibier plus variés = habitudes diff.<br>Plus de gibier = sédentarité |
| Cueillette, chasse, pêche<br>Sociétés souples et moins rigides<br>Grand territoire/partage/entraide                 | Culture, chasse, pêche<br>Sociétés plus structurées<br>Petit territoire/défense du territoire                    |
| Innus, Cris, Naskapis, Inuits,<br>Atikamekw, Algonquins                                                             | Malécites, Hurons, Abénakis,<br>Mohawks                                                                          |

# 11. Communautés autochtones au Québec

| Plus au nord: nomades                                                                                                                     | Plus au sud: semi-sédentaire                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Influence du développement</b><br><br>Anglais, église anglicane<br>Pensée anglaise, capitalisme, langue commerciale, droit britannique | <b>Influence du développement</b><br><br>Français, église catholique<br>Pensée française, pauvreté, langue diplomatique, droit français |

# 11. Communautés autochtones au Québec

## Les autochtones ont-ils des droits?

**OUI**

- ❖ Ils bénéficient de droits particuliers (ancestraux ou issus de traités) du fait qu'ils habitaient le territoire avant l'arrivée des Européens;
- ❖ Les droits ancestraux et issus de traités sont reconnus et protégés par la loi constitutionnelle de 1982 (article 35).
- ❖ Appui sans réserve du Canada à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (notion de consentement préalable, libre et éclairé).

**Les droits ancestraux sont des droits collectifs, appelés à évoluer et qui s'exercent sur des territoires traditionnels.**

## 12. Transparence

Promouvoir la compréhension de la certification forestière en documentant les audits de certification et en publiant les résultats.

Rapport public SFI:

<http://www.sfiprogram.org/index.cfm/french/>



## 13. Amélioration continue

Revue de direction et amélioration continue pour le requérant à la certification SFI<sup>®</sup>.

Favoriser l'amélioration continue de la foresterie durable en menant des revues de direction et en surveillant la performance.



## 14. Évitement des sources controversées

Éviter l'achat et l'approvisionnement de bois ou de fibre de bois faisant partie de l'une des sources controversées suivantes :

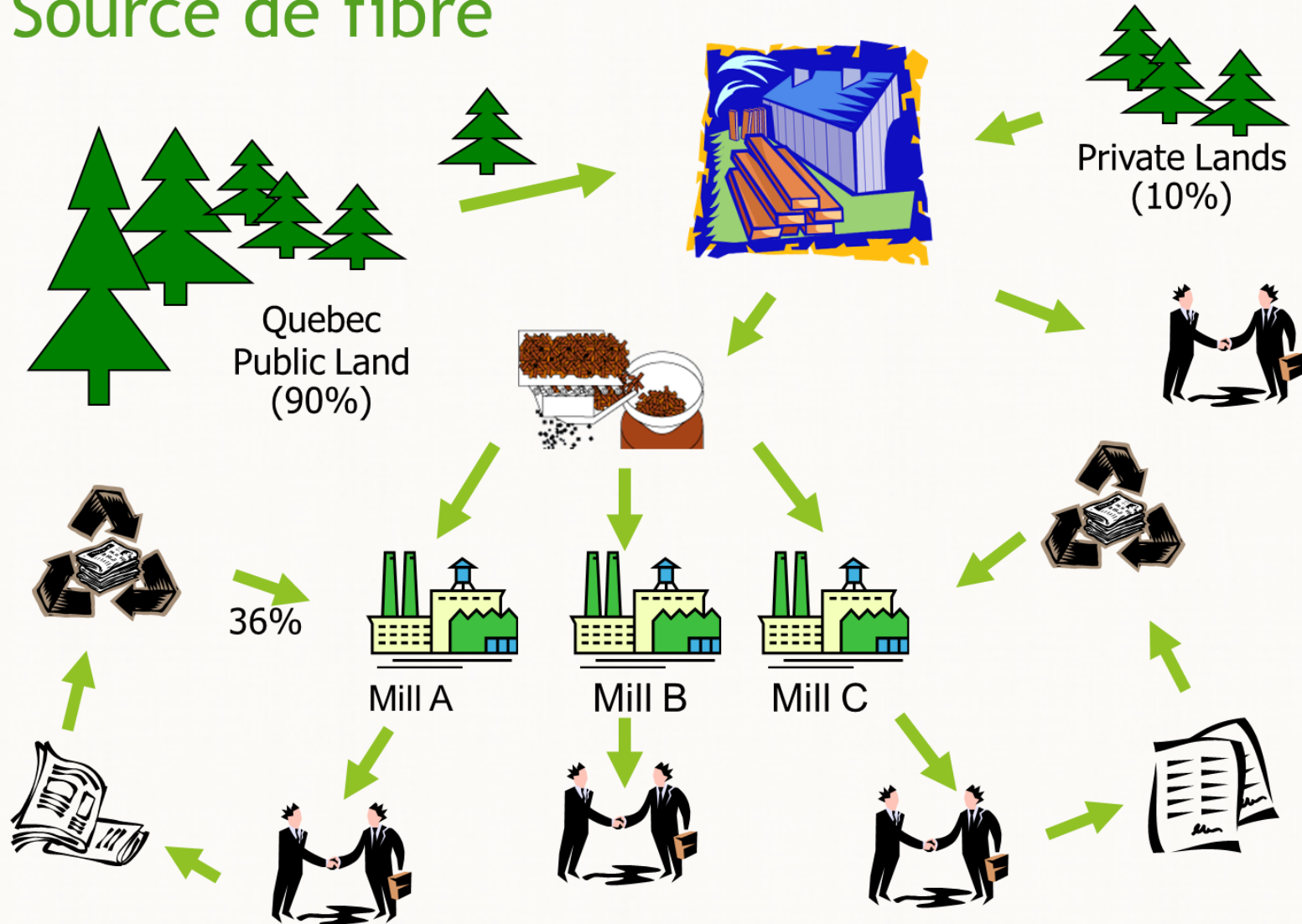
1. Activités forestières contraires aux lois fédérales ou à celles de la province concernant particulièrement les sujets suivants :
  - La fibre provenant de la conversion d'une terre forestière à un autre usage
  - La protection juridique des espèces menacées ou en voie de disparition
  - Les exigences de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
  - Les lois du travail s'appliquant aux travailleurs forestiers
  - Les droits de propriété, d'occupation et d'utilisation des autochtones
2. Fibre provenant d'une exploitation forestière illégale
3. Fibre provenant d'un pays dépourvu de lois sociales efficaces

# TRAÇABILITÉ DES PRODUITS FORESTIERS

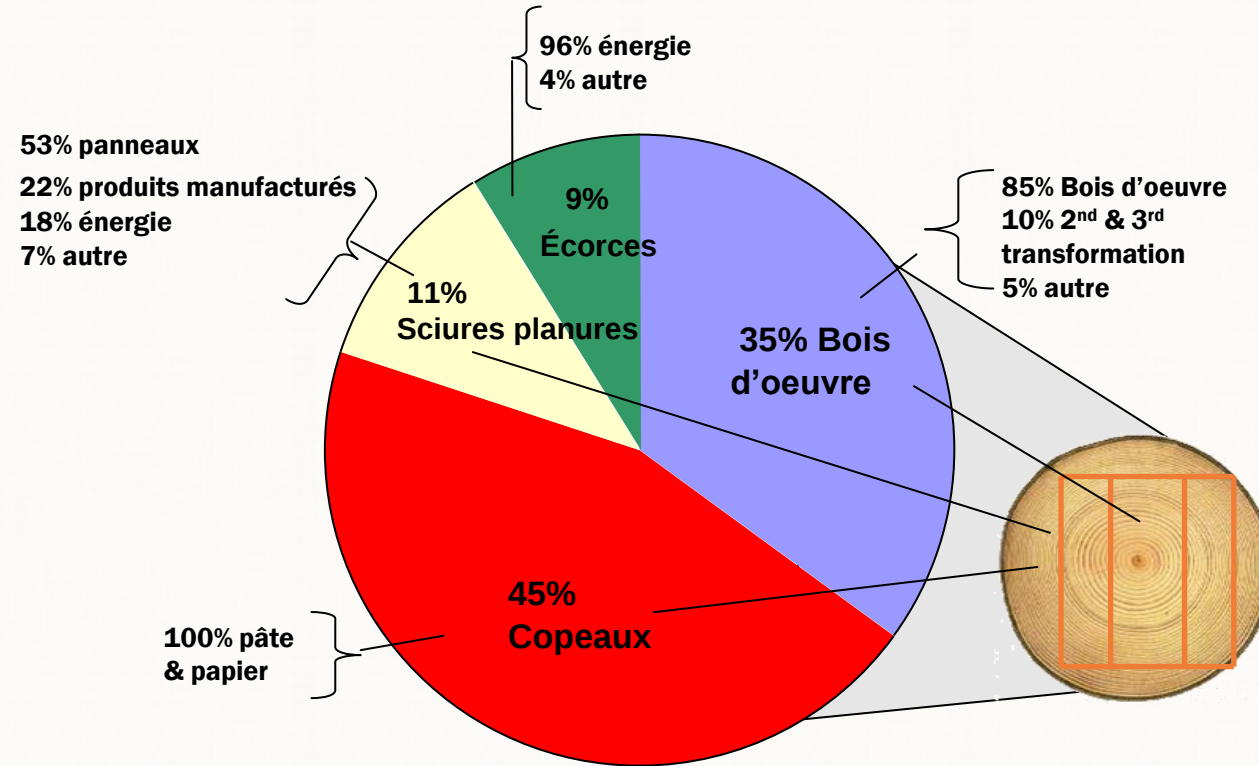


# Chaîne de traçabilité ça sert à quoi?

## Source de fibre



## Comment on utilise un arbre?



# Chaîne de traçabilité ça sert à quoi?

1



**Forêts**

La **certification de gestion forestière** assure que l'exploitation des forêts se fait dans les règles édictées dans les différentes marques.



**Transformateurs**



**Négociant**



**Utilisateurs**

La **certification Chaîne de Contrôle** garantit le transfert ininterrompu des matières certifiées.

# LES EXIGENCES EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT EN FIBRE

## Certification forestière

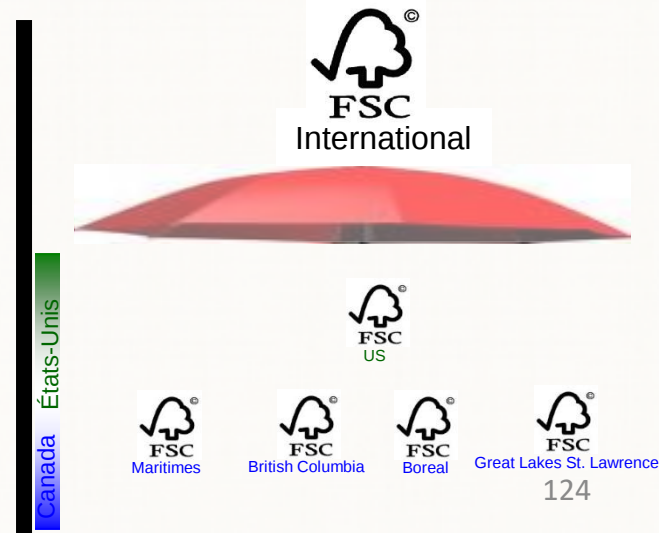
De nombreux clients de produits forestiers (sciage, pâte et papier) se sont récemment dotés de politiques d'approvisionnement qui posent des exigences précises en matière de certification forestière. Afin de rencontrer ces nouvelles exigences, **PFR** doit s'assurer que toutes les sources d'approvisionnement de ses différentes usines rencontrent certains critères en matière de certification forestière. **PFR entend donc s'assurer que la totalité de ses approvisionnements puisse rencontrer les normes SFI Sourcing et FSC Bois contrôlés.** Certains clients ayant également des exigences très précises relatives à la certification FSC, **PFR** requiert la mise en place de **chaines de traçabilité FSC** de la part de ses fournisseurs.

Les fournisseurs de produits forestiers sont aussi requis de suivre les saines pratiques de gestion et on les encourage à recourir aux services de professionnels certifiés en matière d'aménagement forestier et d'exploitation forestière pour appliquer les principes d'un aménagement forestier durable dans leurs opérations forestières.

# Chaîne de traçabilité ça sert à quoi?

## Reconnaissance aux fins de mise en marché (Chaîne de traçabilité)

- Marché européen; un monde divisé en deux familles
  - PEFC: Organisme international qui endosse les normes nationales d'AFD : SFI®, CSA & ATFS en A.du N.
  - FSC: Organisme international qui endosse des normes régionales d'AF responsable sur la base de ses principes et critères.
  - Les deux offres des normes d'AFD et de CdT



# Chaîne de traçabilité ça sert à quoi?

Reconnaissance aux fins de mise en marché  
(Chaîne de traçabilité)\_suite

Un marché nord américain

- **SFI**: Organisme nord américain qui endosse la norme nationale d'AFD : SFI®,



## Règles générales

- Dans tous les cas le bois doit provenir directement de la forêt.
- Par la suite pour pouvoir faire des déclarations sur vos produits, vous devez avoir une chaîne de traçabilité valide SFI et/ou PEFC et/ou FSC.
- Le bois provenant d'une forêt certifiée SFI n'est pas reconnu dans le monde FSC.

## Règles d'utilisation pour le bois contrôlé FSC

La norme de Bois contrôlé du FSC définit les exigences minimales que les forêts ou la fibre non certifiées selon la norme d'aménagement forestier responsable FSC doivent atteindre pour que la fibre puisse être mélangée, selon certaines conditions strictes, à de la fibre certifiée FSC (AF responsable).

Pour que cette fibre se qualifie comme étant du bois contrôlé FSC, les entreprises ont l'obligation d'effectuer une **analyse de risque** par rapport à certaines exigences et celle-ci doit être vérifiée par des organismes de certification lors d'un audit qui détermine si la fibre de bois non certifiée selon la norme d'AF responsable FSC répond aux exigences de bois contrôlé.

## Règles d'utilisation pour le bois contrôlé FSC

**Ce bois est vérifié pour ne pas qu'il provienne de :**

- ☐ Forêts récoltées illégalement ;
- ☐ Forêts récoltées en violation de droits traditionnels ou civils ;
- ☐ Forêts dans lesquelles de hautes valeurs de conservation sont menacées ;
- ☐ Forêts qui sont converties en plantations ou en territoire à vocation non forestière ; ou
- ☐ Forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés.

# Comité SFI Québec

Le Comité SFI Québec (CSFIQ) est formé de participants au programme SFI et d'observateurs qui opèrent des établissements de transformation du bois, aménagent des territoires forestiers ou qui s'approvisionnent des forêts québécoises.

## Mandats du comité

- 1- Intégration de la norme SFI dans le contexte québécois dont la législation et le mode de fonctionnement sont différents des États-Unis.
- 2- Promotion de la norme et de l'Aménagement Forestier Durable (AFD) auprès du grand public et de nos partenaires.
- 3- Réception des commentaires, inquiétudes et plaintes concernant nos pratiques forestières. Nous sommes à votre écoute.

### Membre du CSFIQ:

- Gestion Rétabec
  - Rétabec
  - Industries John Lewis
  - Boiseries Savco inc.
- Scieries Arboc, bois d'œuvre inc.
- Produits forestiers Arboc (St-Georges)
- Lousiana-Pacific Canada Ltée
- Produits forestiers Résolu
- Groupe Forestra Coop. Forestière
- Compagnie WestRock du Canada
- Domtar – usine Windsor
- Industries Norbord
- Twin Rivers Paper Company inc.
- Kenauk Canada ULC
- Gestion Forestière du Saint-Maurice
- EACOM Timber Corporation
- Quebec Forestlands, L. P.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- Conseil de l'industrie forestière du Québec

<http://www.sfi-quebec.org/>



# Conclusion

## DES PRODUITS PLUS VERTS

L'industrie forestière contribue aux principes de **DÉVELOPPEMENT DURABLE** du Québec en proposant des produits issus du **BOIS**, une **RESSOURCE RENOUVELABLE**, qui remplacent **DES PRODUITS ISSUS DE RESSOURCES NON RENOUVELABLES**



## UNE INDUSTRIE D'AVENIR, VERTE

1 m<sup>3</sup> de bois permet de retirer  
0,9 tonne de CO<sub>2</sub> de  
l'atmosphère

Lorsque les forêts sont aménagées de  
façon durable, le bois constitue un  
matériau ayant l'une des plus faibles  
empreintes sur l'environnement

# Conclusion

L'ensemble des principes et objectifs prônés par la Norme de certification SFI<sup>®</sup> visent à assurer un aménagement durable des forêts tout en respectant les nombreux enjeux qui s'y rattachent.

Un suivi constant et rigoureux, ainsi que l'amélioration continue, permet aux intervenants de répondre aux nombreux besoins de l'aménagement durable et d'ainsi, assurer à long terme le maintien d'une ressource forestière de qualité et disponible à tous les utilisateurs du territoire.



# PLAN DE PRÉSENTATION

1. Le cadre juridique;
2. La table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);
3. La planification forestière;
4. La certification forestière;
5. **Mécanisme de consultation et d'harmonisation des usages forestiers;**

## 5. MÉCANISME DE CONSULTATION ET D'HARMONISATION DES USAGES FORESTIERS

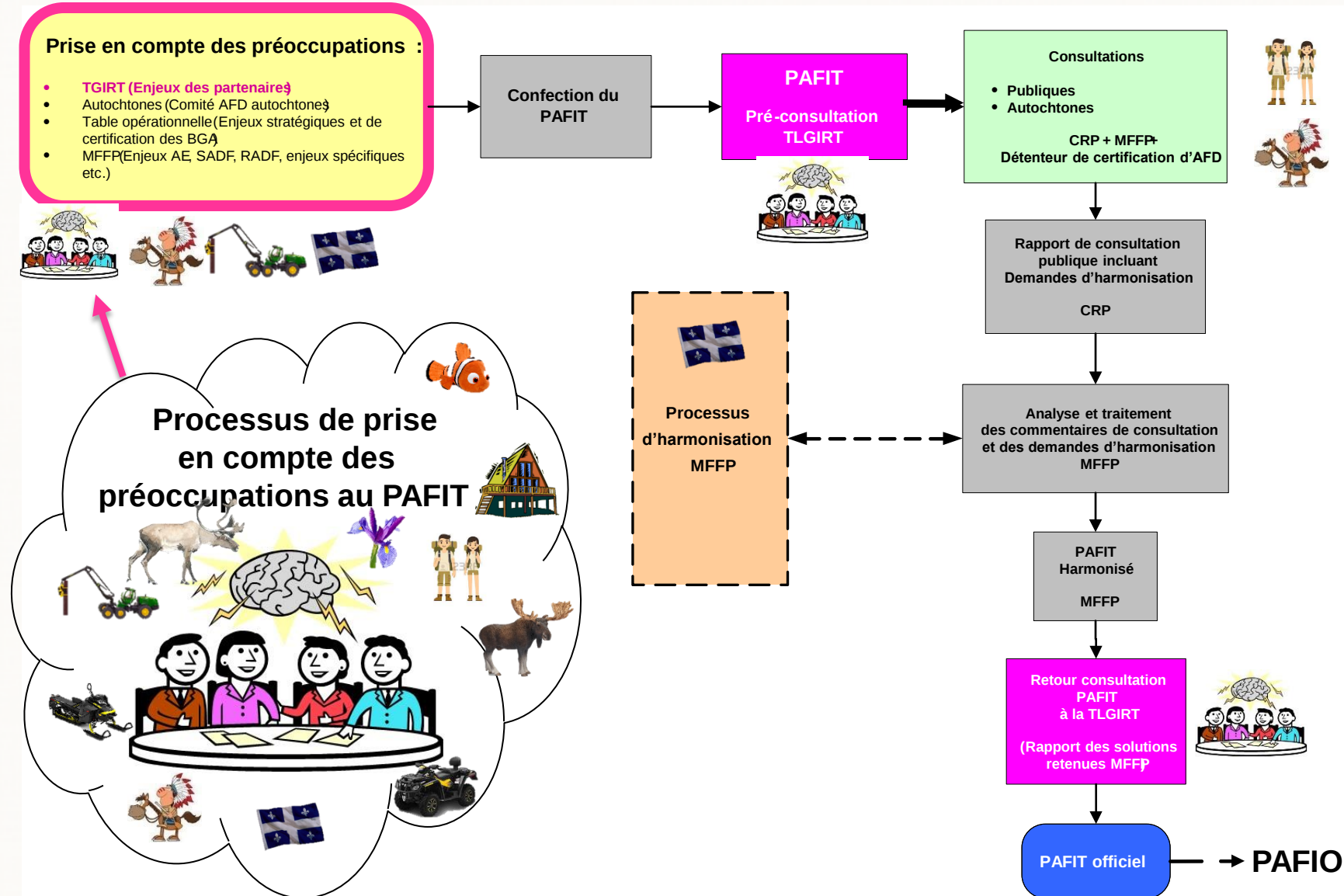
Prise en compte des préoccupations

La meilleure façon d'assurer la prise en compte de vos intérêts,  
c'est:

*Intervenir au bon endroit  
et au bon moment*

- PAFIT
- PAFIO (SIP / SI)
- PRAN

# 5. MÉCANISME DE CONSULTATION ET D'HARMONISATION DES USAGES FORESTIERS



PAFI-T = unité d'aménagement

# Objectifs d'aménagement

- Fiche enjeux-solution
  - Caribou
  - Protection de l'eau (ex: MHI)
  - Vieilles forêts
- Intensification production ligneuse (AIPL)

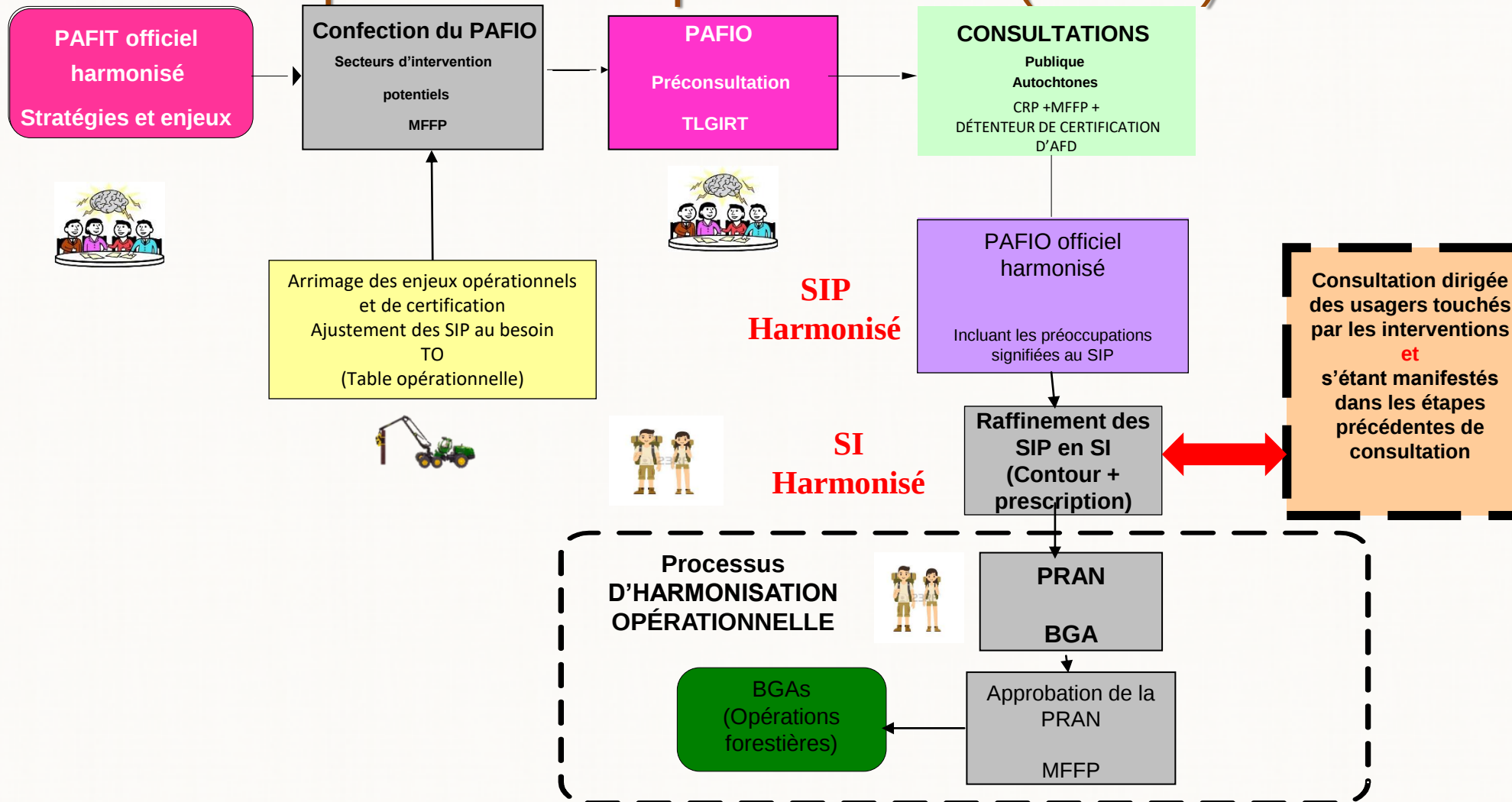


**UA: 023-71**

- Figure 16 Potentiel d'aire d'intensification de la production ligneuse Saguenay-Lac-Saint-Jean**
- 
- Localisation**
- Légende**
- Localité
  - Réseau principal
  - Limite d'aménagement
  - Limite régionale
- Potential d'aire d'intensification de la production ligneuse**
- Stages à fort potentiel dans la sapinière et à proximité des chemins principaux (2 km)
  - Stages à fort potentiel dans la sapinière et à proximité des chemins principaux (2 km)
  - Stages à fort potentiel dans la sapinière et à proximité des chemins principaux (2 km)
  - Stages à fort potentiel dans la sapinière et à proximité des chemins principaux (2 km)
  - Stages à fort potentiel dans la sapinière et à proximité des chemins principaux (2 km)
  - Stages à fort potentiel
- Métadonnées**
- Projet de cartographie  
Cours de l'Université du Québec à Saguenay (2014-2015)
- Échelle  
1:100 000
- Source  
Données de l'Institut géographique national (IGN) (2014)
- Matériau  
Données des Ressources naturelles (RNR) du Québec (2014)
- Notes  
Ce document est un produit de l'Institut géographique national (IGN) et de l'Institut de la forêt (IF) du Québec.
- © Gouvernement du Québec, 1<sup>er</sup> trimestre 2015
- Ressources naturelles Québec**

# 5. MÉCANISME DE CONSULTATION ET D'HARMONISATION DES USAGES FORESTIERS

## Échelle de planification opérationnelle (PAFIO)



# 5. MÉCANISME DE CONSULTATION ET D'HARMONISATION DES USAGES FORESTIERS

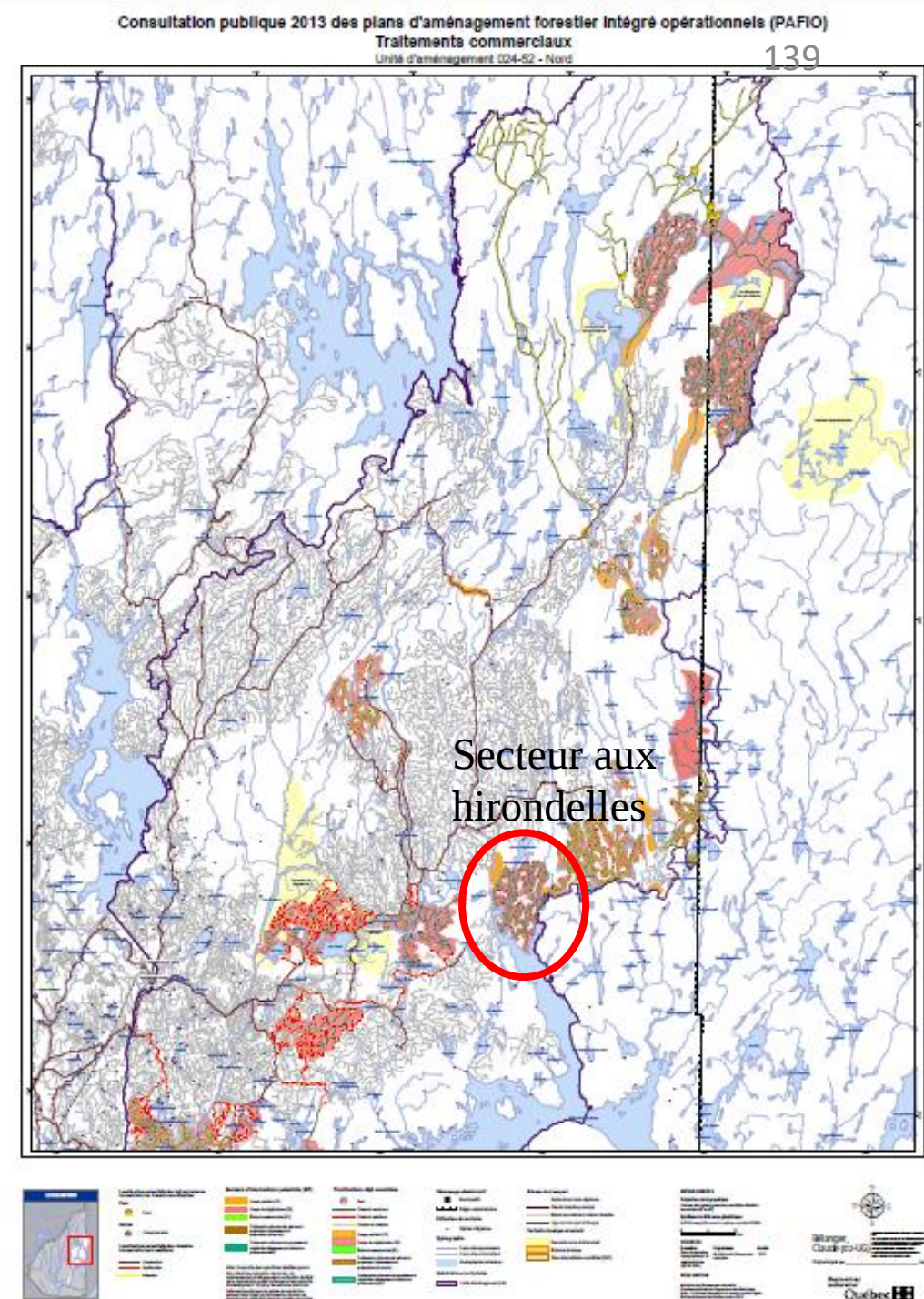
## Échelle de planification opérationnelle

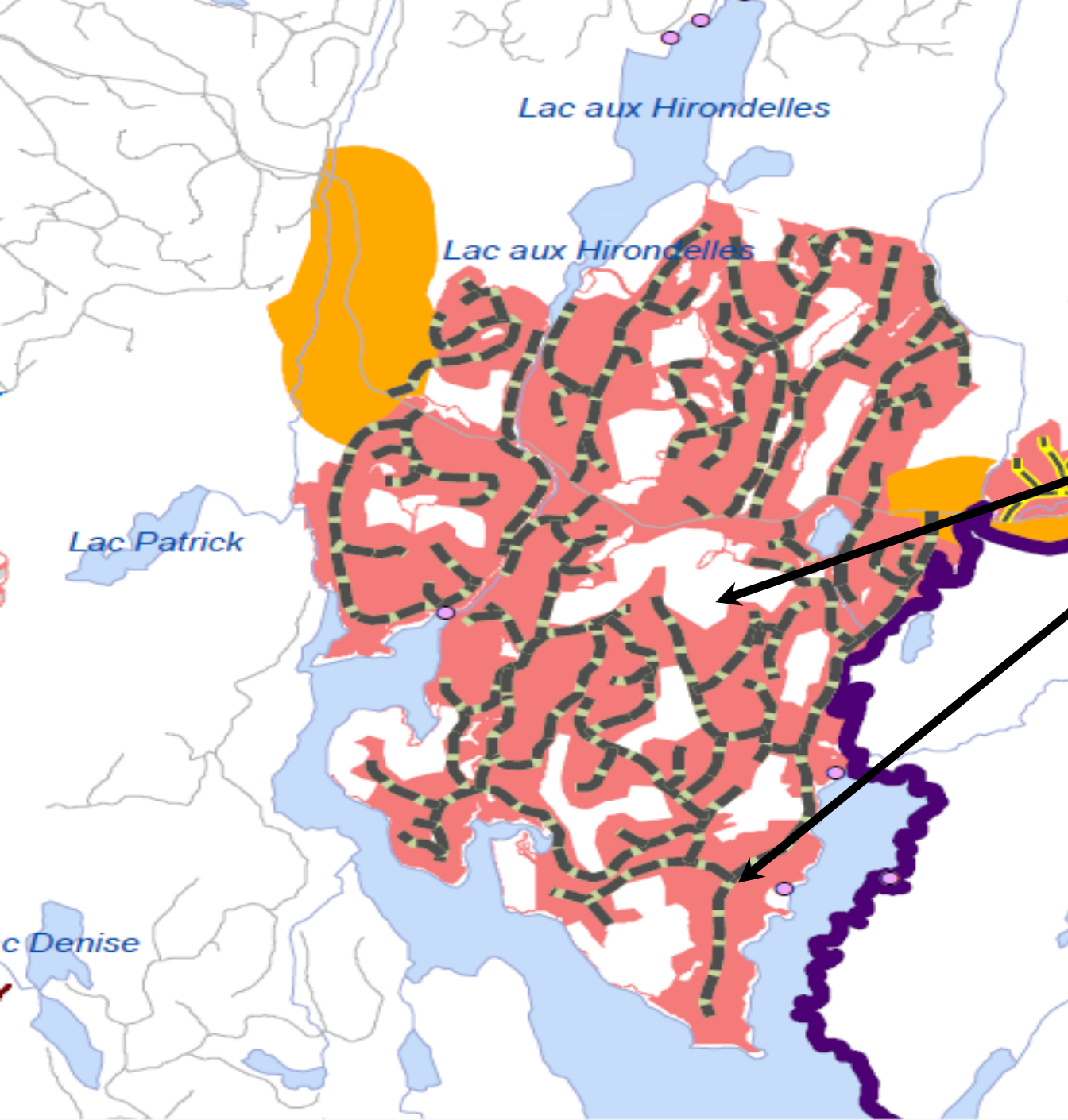
Quand?

Entre mars et mai :

- Avec pré-consultation auprès des TLGIRT

Les consultations publique et autochtone visent à prendre connaissance des préoccupations relatives aux interventions forestières planifiées des partenaires territoriaux en amont... soit avant que les contours et les prescriptions soient définitifs





### À l'échelle du SIP

- Contour d'intervention préliminaire
  - Le contour et la prescription sylvicole ne sont pas définitifs
- Forêt résiduelle préliminaire
- Chemin et infrastructure (pont)

### Consultation

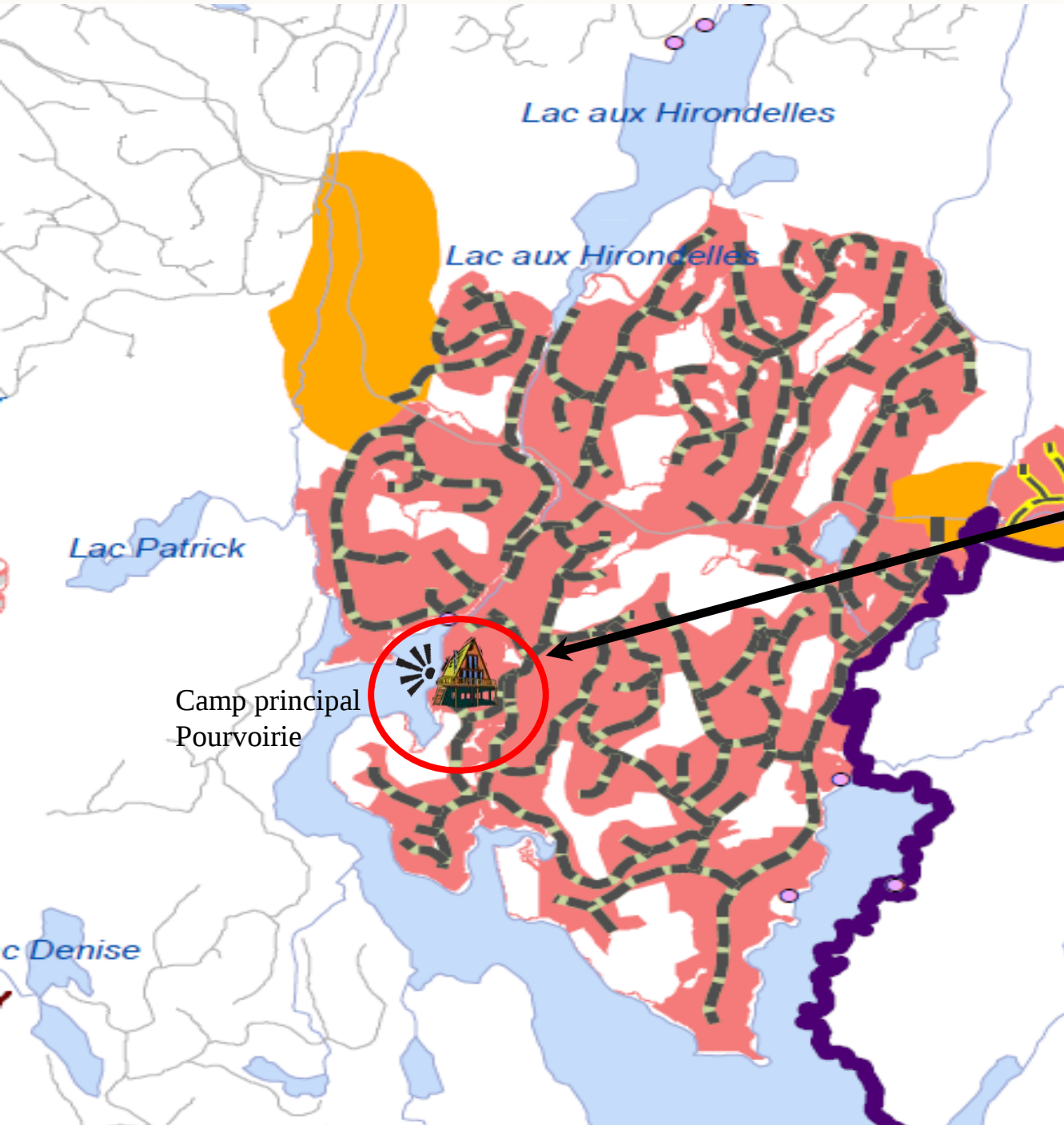


# Consultation

Préoccupations associées à la  
**prescription sylvicole** et **aux contours**

Exemple :

- Préoccupation en lien avec le paysage visible et la protection du site de camp
- **Ajustement des traitements (CR/CP)**
- **Modulation de la récolte dans le temps**
- **Réarrangement des forêts résiduelles et de la récolte**
- **Autres...**



# 5. MÉCANISME DE CONSULTATION ET D'HARMONISATION DES USAGES FORESTIERS

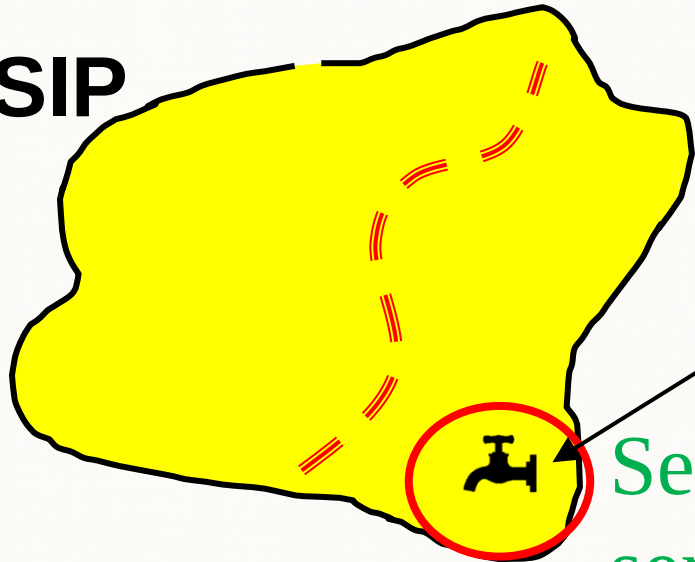
Échelle de planification opérationnelle

**Intervenir au bon endroit au bon moment**

Responsabilité



**SIP**

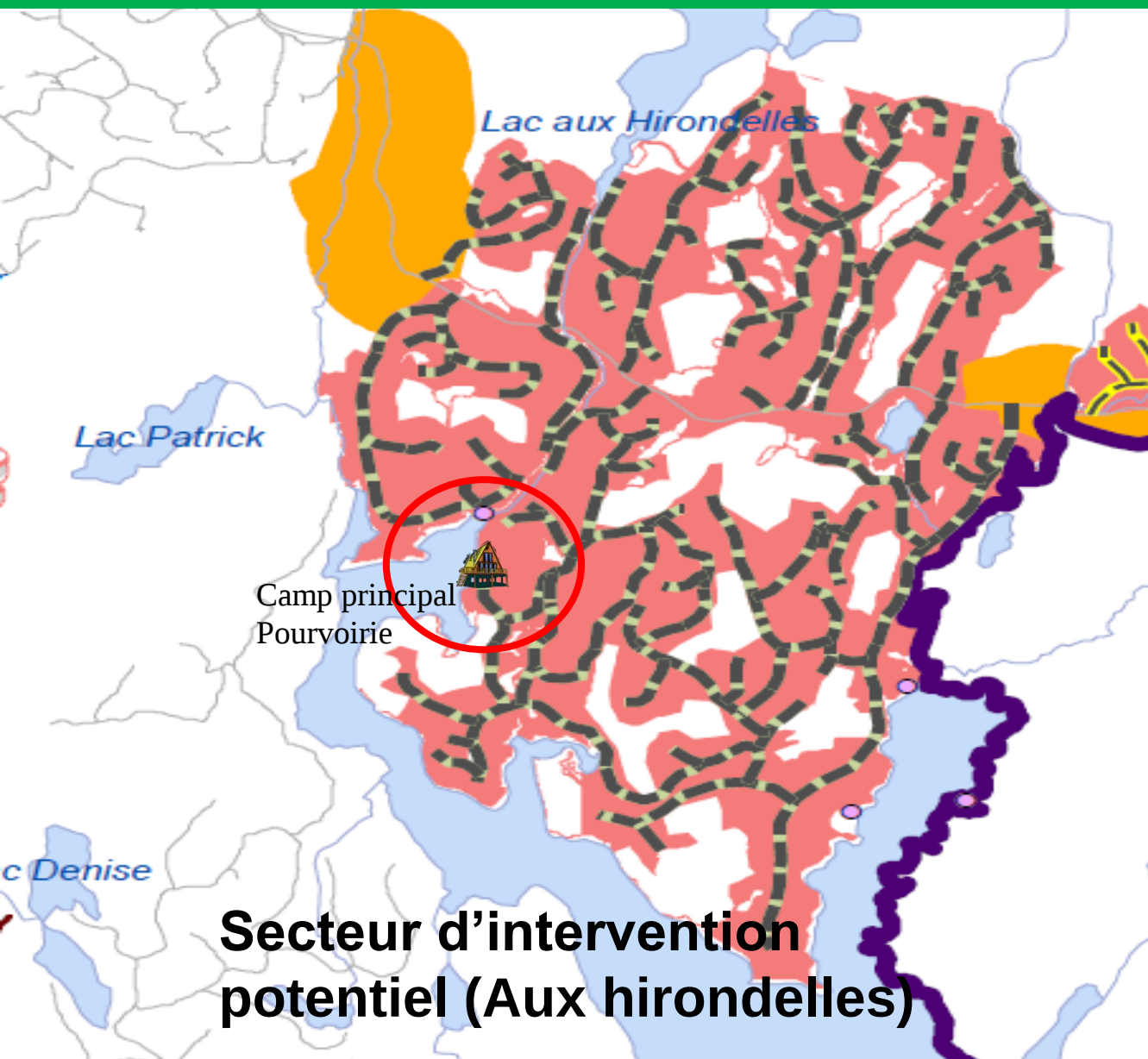


Secteur  
sensible

Préoccupation signifiée est associée au SIP et suivra celui-ci tout au long de l'exercice de planification (SI et PRAN)

# RAFFINEMENT DE LA PLANIFICATION SIP → SI PRISE EN COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS

143



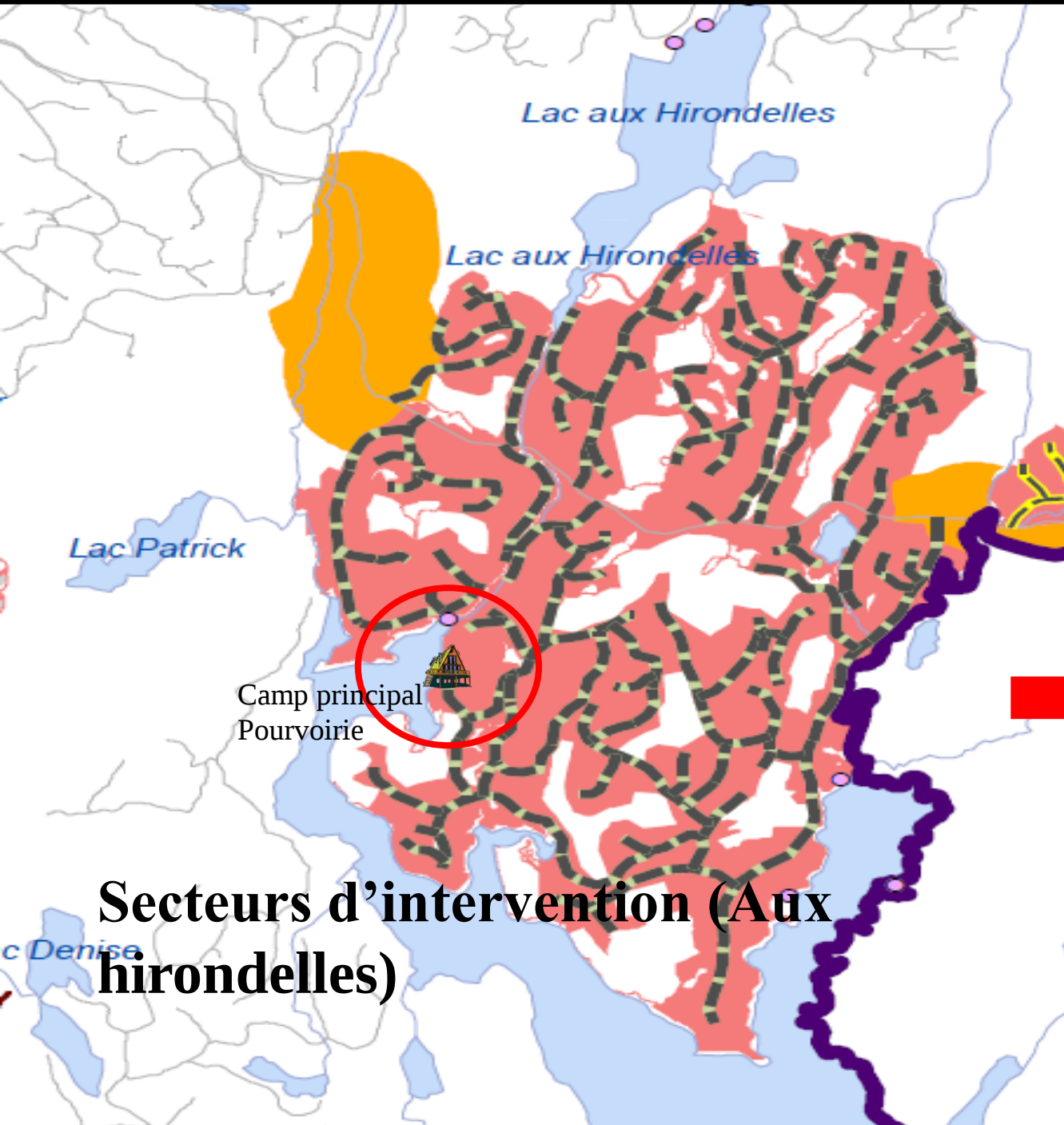
## Étape : 2

### Détermination des SI par l'aménagiste :

Prend en considération les demandes formulées lors de la consultation publique PAFIO des SIP et contacte le demandeur au besoin

### Raffinement des SIP en SI

- Délimitation définitive des:
  - contours d'intervention
  - forêts résiduelles
- Définition de la prescription sylvicole retenue
- Localisation définitive des chemins et infrastructures



**Secteurs d'intervention (Aux  
hirondelles)**

À l'échelle du SI

144

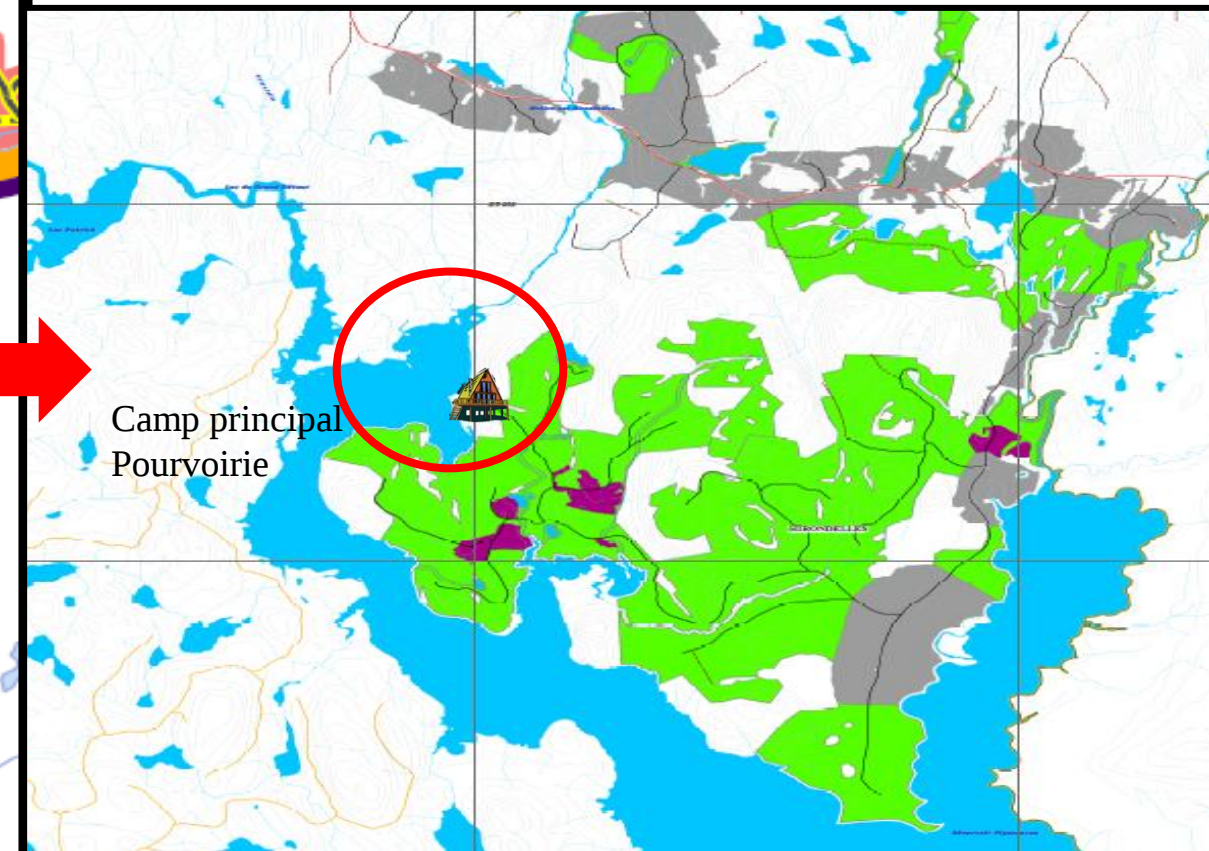
### Contour d'intervention raffiné

- **Le contour et la prescription sylvicole sont définitifs**

Forêt résiduelle raffinée

Chemin et infrastructure

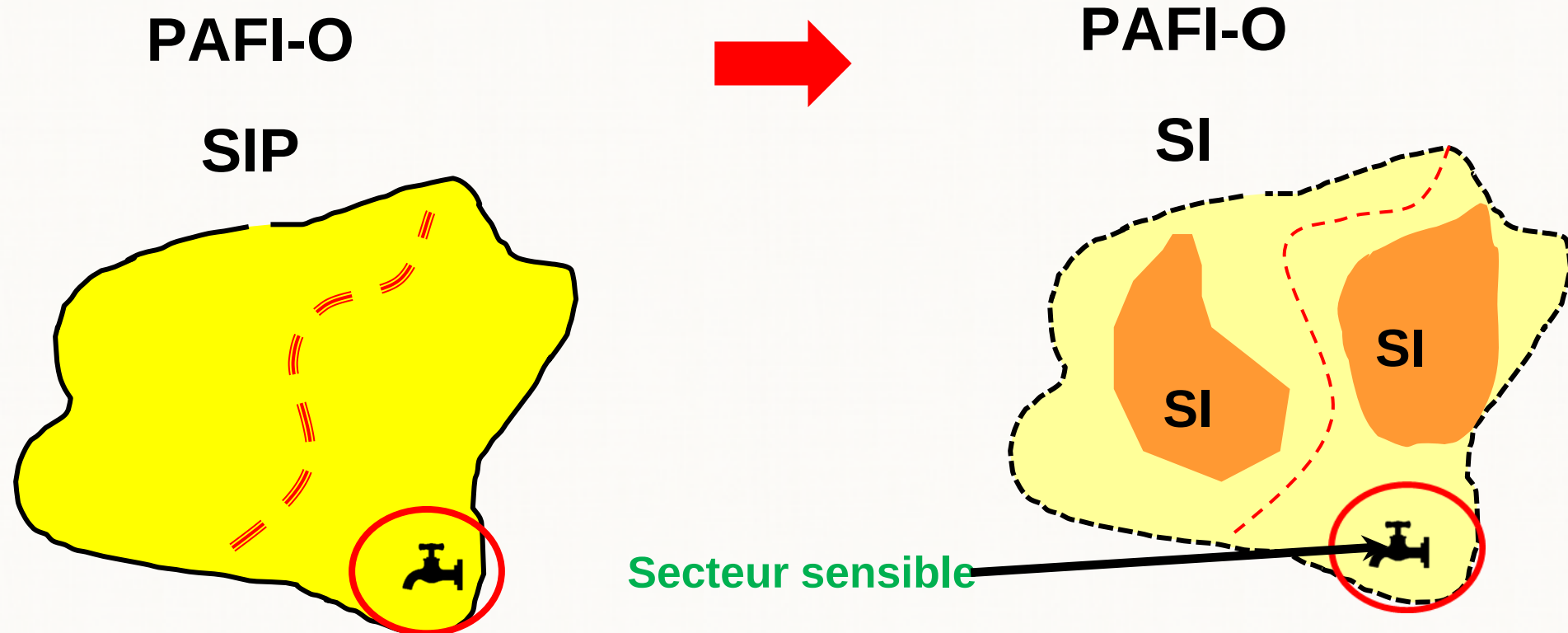
Prise en compte des préoccupations soulevées au SIP



# 5. MÉCANISME DE CONSULTATION ET D'HARMONISATION DES USAGES FORESTIERS

Échelle de planification opérationnelle – Raffinement SIP vers SI

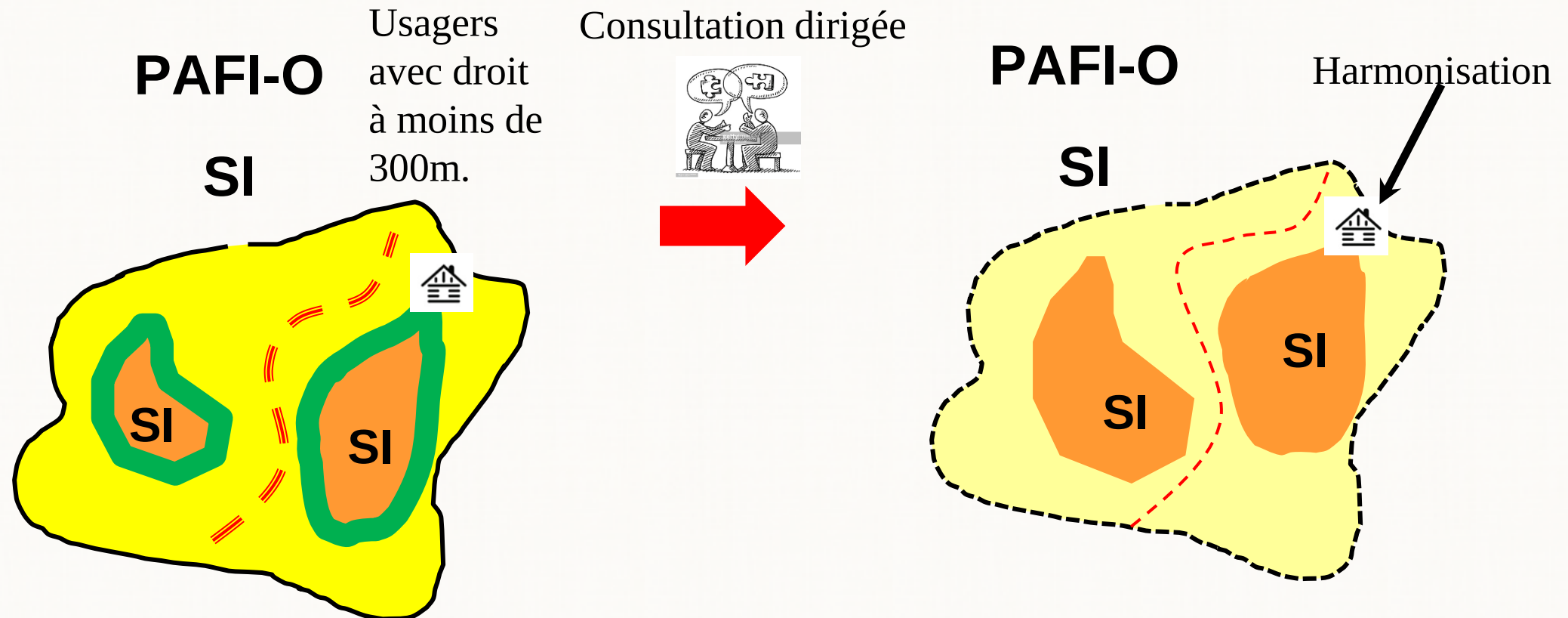
Intervenir au bon endroit au bon moment



# 5. MÉCANISME DE CONSULTATION ET D'HARMONISATION DES USAGES FORESTIERS

Échelle de planification opérationnelle – Raffinement SIP vers SI

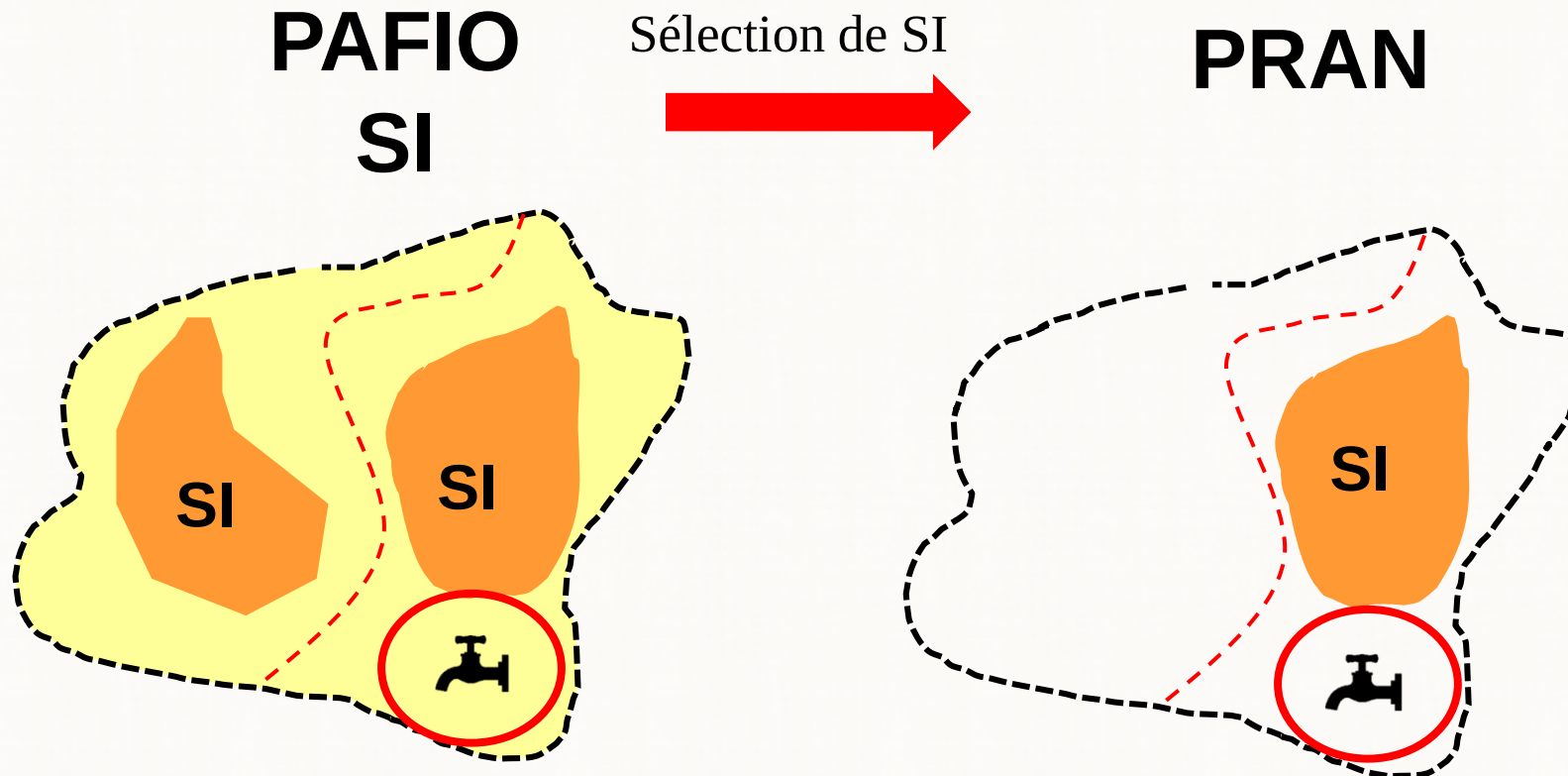
**Intervenir au bon endroit au bon moment**



# 5. MÉCANISME DE CONSULTATION ET D'HARMONISATION DES USAGES FORESTIERS

Échelle de planification opérationnelle SI vers PRAN

**Intervenir au bon endroit au bon moment**



Le contour, la prescription sylvicole, les chemins et infrastructures sont définitifs

Des mesures d'harmonisation «opérationnelles» peuvent être convenu avec le BGA

**Exemple:**

- Période de restriction des travaux
- Protection d'une tour de chasse
- Réfection chemin après intervention

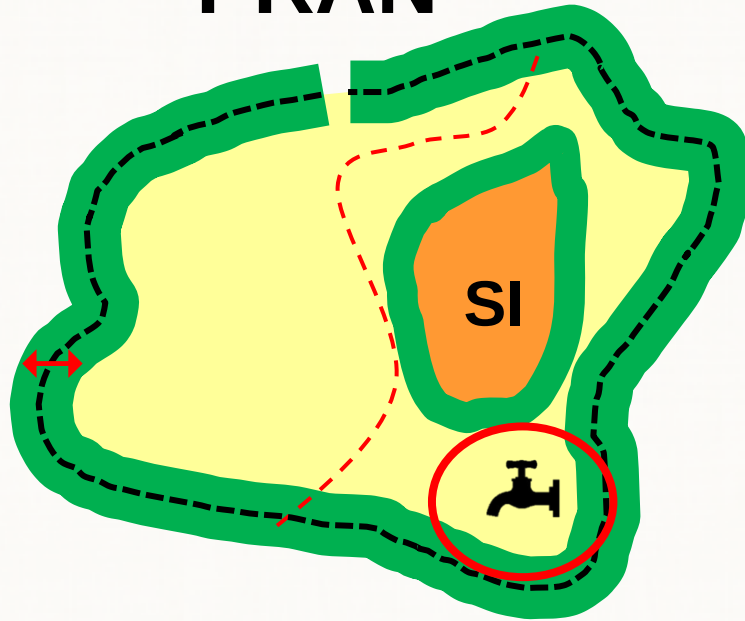
# 5. MÉCANISME DE CONSULTATION ET D'HARMONISATION DES USAGES FORESTIERS

Échelle de planification opérationnelle/programmation annuelle (PRAN/SI)

**Intervenir au bon endroit au bon moment**

**PRAN**

Marge en  
mètre pré-  
définie



Le contour, les chemins et les infrastructures sont définitifs....  
ou presque

Grille des ajustements opérationnels:

Ensemble de règles définissant les marges de manœuvre opérationnelle (distance en mètre) en relation avec les besoins d'ajustement à la planification.

## 5. MÉCANISME DE CONSULTATION ET D'HARMONISATION DES USAGES FORESTIERS

La meilleure façon d'assurer la prise en compte de vos intérêts, c'est:

***INTERVENIR AU BON ENDROIT  
ET AU BON MOMENT!***